



**Visite au Canada
du secrétaire général des
Nations unies, M. Kofi Annan**

**Ottawa
Les 8 et 9 mars 2004**

Cahier d'information

DOCS
CAI EA 2004V34 EXF
Visit to Canada by Kofi Annan
Secretary-General of the United
Nations Ottawa March 8-9, 2004 :
-- background information. --
16403317

2 9992010 9E05 E



LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E

*Imprimé sur du
papier recyclé*



*Printed on
recycled paper*



Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international

Department of Foreign Affairs
and International Trade



Imprimé au Canada
Printed in Canada

Table des matières

Renseignements généraux

- Le Canada et les Nations unies 7
- La réforme de l'ONU 10
- Le secteur privé et le développement 13
- Le Pacte mondial 17
- Les droits de la personne 18
- La responsabilité de protéger 20
- Le VIH/sida 22
- Le maintien de la paix 24
- L'Afrique 28

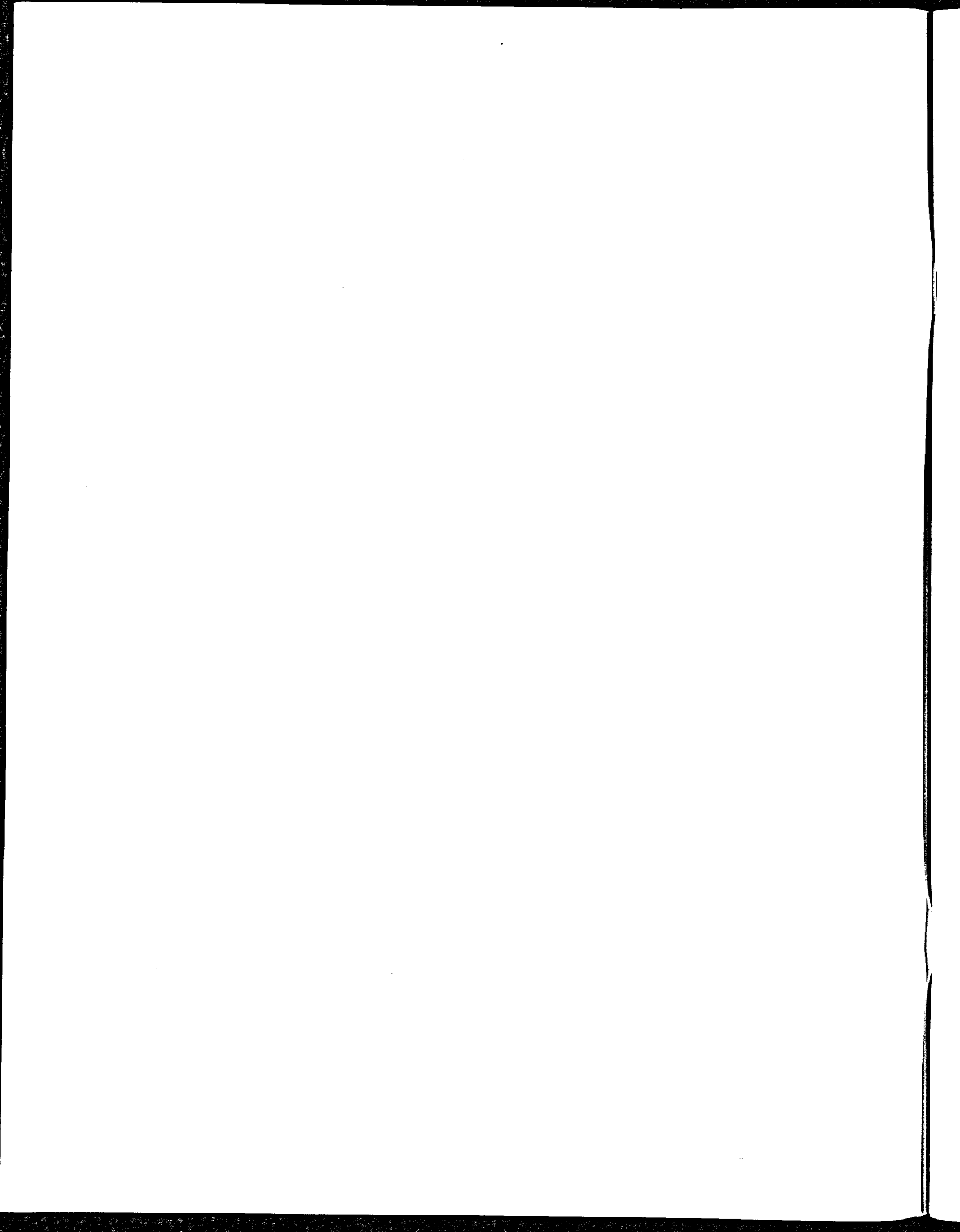
Notices biographiques

- Le secrétaire général des Nations unies, M. Kofi Annan 33

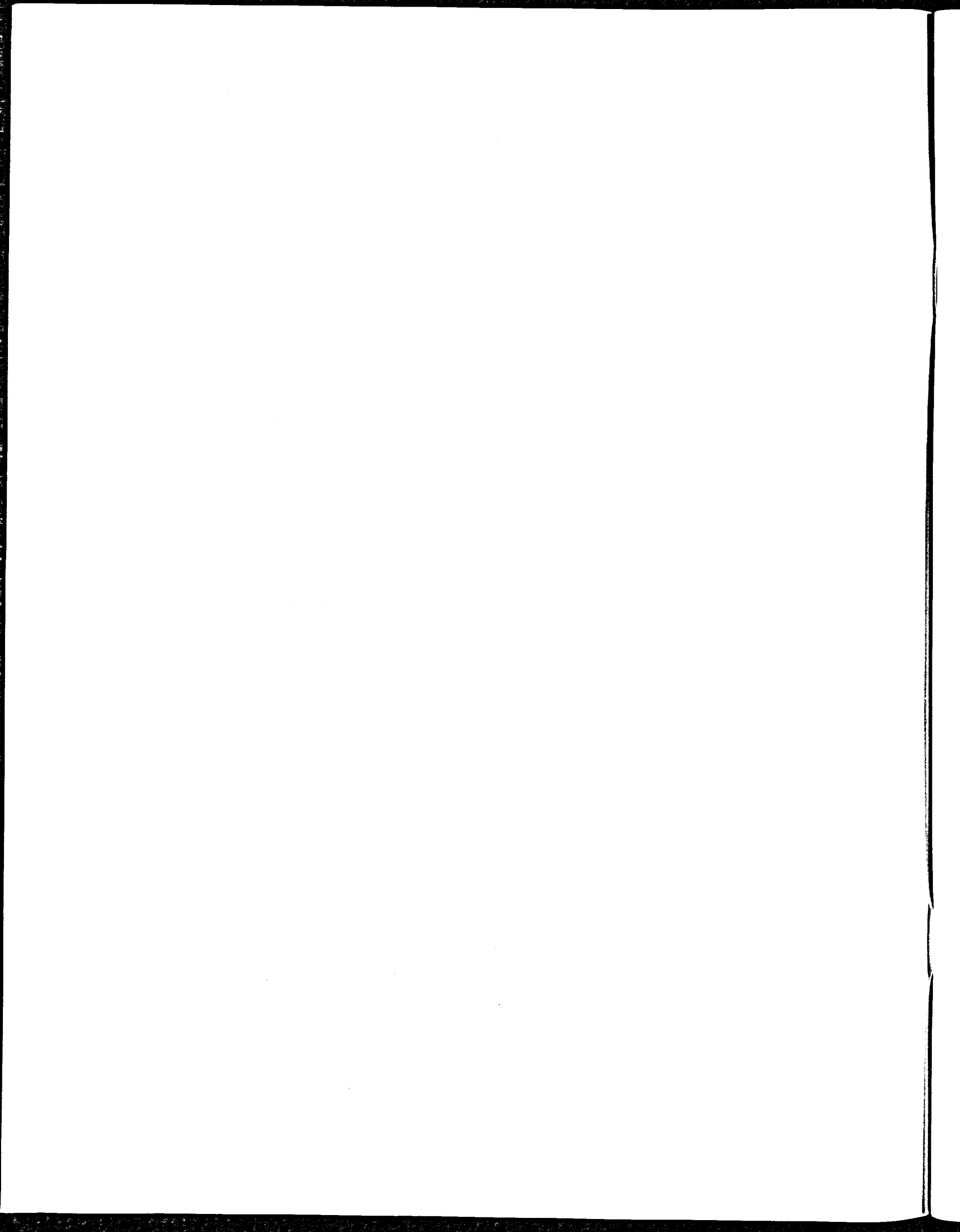
- La gouverneure générale du Canada, M^{me} Adrienne Clarkson 34
- Le premier ministre du Canada, M. Paul Martin 35

Annexes

1. Les Objectifs du Millénaire pour le développement 39
2. Le Système des Nations unies en bref 41
3. Points saillants du rapport intitulé *Libérer l'entrepreneuriat : mettre le monde des affaires au service des pauvres* 42



Renseignements généraux



Le Canada et les Nations unies

Au printemps 1945, le Canada et 49 autres pays ont participé à la Conférence de San Francisco. Ces pays ont alors élaboré et adopté la Charte de l'Organisation des Nations unies, nouvel organe international créé pour prévenir les conflits militaires par la négociation et la discussion, et pour promouvoir les droits de la personne et le développement économique et social.

La délégation canadienne à cette conférence comprenait le premier ministre William Lyon MacKenzie King et deux futurs premiers ministres : Louis Saint-Laurent, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et Lester B. Pearson, son adjoint. Tous trois se sont employés activement à définir le mandat de l'organisation.

Le Canada a tôt fait de se tailler une réputation de médiateur objectif et de conciliateur efficace, capable de trouver un terrain d'entente et des objectifs communs malgré la diversité. Il a continué de jouer un rôle de premier plan au moment où l'ONU et ses organismes ont amorcé leur évolution. C'est à une conférence tenue à Québec en 1945 qu'a pris forme le projet de créer l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture. Deux ans plus tard, Montréal était choisie comme siège de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

Le Canada continue d'appuyer énergiquement la coopération internationale dans le cadre de l'ONU. Le système des Nations unies est le principal mécanisme qu'il a fait jouer dans le but d'infléchir les affaires mondiales, de promouvoir la paix et la sécurité, de faire valoir ses intérêts commerciaux et économiques et de partager les valeurs canadiennes telles la liberté, la démocratie, l'égalité des chances et l'équité.

Au fil des ans, le Canada a participé à presque toutes les opérations de maintien de la paix que les Nations unies ont mises sur pied à Chypre, en Bosnie, en Afghanistan et ailleurs. Cela a contribué à sa bonne réputation internationale et lui a permis de jouer sur ce plan un rôle important dans les points chauds du globe.

Le Canada a été élu au Conseil de sécurité à six reprises. Au cours de son dernier mandat (1999-2000), il a préconisé sans relâche une responsabilisation, une transparence et une efficacité accrues pour le fonctionnement de cet organe et il a ouvert la voie à la réforme des sanctions. Le Canada souscrit à l'idée d'un Conseil de sécurité qui permette à ses membres non permanents de jouer un rôle véritable.

De concert avec d'autres nations et avec l'ONU, le Canada s'est employé à titre de chef de file à promouvoir la sécurité des personnes en contribuant à débarrasser le monde des mines antipersonnel, en freinant le trafic des armes légères et de petit calibre et en mettant un terme au recrutement des enfants-soldats. Il s'est également employé activement à promouvoir les traités internationaux qui

viennent étayer les travaux des Nations unies, comme en témoigne le rôle d'impulsion qu'il a joué dans l'adoption de la Convention d'Ottawa, traité international visant à interdire les mines antipersonnel et signé par 122 pays.

Depuis la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'homme, il y a plus de 50 ans, jusqu'aux interventions et aux actions récentes, le Canada a été un puissant défenseur des questions liées aux droits de la personne. Parmi les initiatives plus proches de nous figurent son rôle dans la création de la Cour pénale internationale, son apport à l'élaboration de la Déclaration des Nations unies sur l'élimination de la violence contre les femmes et ses travaux en vue de protéger les enfants contre l'exploitation sur le plan sexuel et par le travail.

Estimant que la paix et la sécurité internationales passent avant tout par le développement économique et social, au fil des ans, le Canada s'est fait un ardent partisan des travaux des nombreuses institutions spécialisées de l'ONU qui sont chargées des questions s'y rapportant, et il a fait une importante contribution à cet égard.

Par exemple, en ce qui a trait au Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), le Canada a été un chef de file dans la promotion des journées de la nutrition et de la santé infantiles, initiative qui vise à la fois à fournir des vaccins, de la vitamine A et des médicaments vermifuges et à assurer d'autres interventions nécessaires à la survie. Il a en outre collaboré avec l'UNICEF et le Programme alimentaire mondial des Nations unies afin d'améliorer la qualité nutritionnelle des rations d'aide alimentaire et l'acheminement de la nourriture aux personnes qui en avaient le plus besoin au cours de situations d'urgence.

En qualité d'ardent défenseur de la protection de l'environnement, le Canada a aussi joué un rôle important sur la scène internationale en appuyant le Protocole de Kyoto, en contribuant aux principes mis de l'avant par l'ONU à l'égard des forêts et en devenant l'un des premiers pays à ratifier la Convention sur la diversité biologique.

Aujourd'hui, l'ONU doit faire face à des enjeux et à des contraintes que n'auraient pu imaginer ses fondateurs. Aucun pays ne peut, à lui seul, relever tous les défis. La nécessité d'une coopération multilatérale efficace se fait sentir plus que jamais. Le Canada est déterminé à poursuivre sa collaboration avec un système onusien animé d'un nouveau souffle, fin prêt à promouvoir la paix et la sécurité internationale, les droits de la personne ainsi que le développement économique, social et culturel au XXI^e siècle.

Renseignements divers

- Le budget ordinaire biennal des fonctions de base des Nations unies pour 2004 et 2005 s'élève à 3,16 milliards de dollars américains (environ 4 milliards de dollars canadiens). Ces fonctions comprennent le

fonctionnement du secrétariat à New York, à Genève, à Vienne et à Nairobi et celui des cinq commissions régionales.

- Pour 2004, la cotisation du Canada au budget ordinaire de l'ONU avoisine les 53,1 millions de dollars. Comme la population canadienne est de 32 millions d'habitants, ce montant représente environ 1,66 \$ par personne. Le Canada conserve le 7^e rang parmi les pays qui contribuent à ce budget.
- Le Tableau d'honneur du budget de l'ONU (www.un.org/News/ossg/hon2004.htm) montre l'état des cotisations des États membres au budget ordinaire des Nations unies pour 2004. Au 9 février 2004, des 191 États membres, 37 avaient payé leur cotisation annuelle, y compris le Canada. La date d'échéance du paiement intégral était le 31 janvier 2004.
- La quote-part du Canada au budget ordinaire et au budget de maintien de la paix de l'ONU s'élevait à 2,5 p. 100 pour chacun en 2003 et elle a légèrement augmenté en 2004, passant à 2,8 p. 100.
- Pour la période comprise entre juillet 2003 et juin 2004, le budget des Nations unies pour le maintien de la paix est de 2,8 milliards de dollars américains (environ 3,7 milliards de dollars canadiens).
- Pour la période comprise entre avril 2002 et mars 2003, la contribution du Canada aux opérations des Nations unies pour le maintien de la paix s'élevait à quelque 77,1 millions de dollars.
- Le Canada s'est fait le héraut parmi les États membres, les conviant tous à respecter pleinement et assidûment leurs obligations financières, comme il l'a toujours fait lui-même. Au 31 décembre 2003, le total des cotisations impayées au budget ordinaire de l'ONU, à celui du maintien de la paix et aux tribunaux pénaux internationaux s'élevait à 1,6 milliard de dollars américains, dont un arriéré de plus de 1 milliard pour le seul budget du maintien de la paix.
- Le coût des opérations de maintien de la paix par les Nations unies a fluctué de façon marquée ces dernières années, suivant la situation dans les points chauds du globe.
- Au 31 décembre 2003, sept missions des Nations unies pour le maintien de la paix autour du monde incluaient 233 militaires et policiers civils du Canada. En tout, environ 3 600 militaires canadiens participent actuellement à des opérations organisées par l'ONU.
- Depuis 1956, année des premières missions de maintien de la paix, plus de 100 000 Canadiens ont participé à de telles opérations.

La réforme de l'ONU

Avec ses structures datant de 1945, ce n'est pas sans peine que l'Organisation des Nations unies tente aujourd'hui de s'adapter aux nouvelles dynamiques internationales, dont la mondialisation, l'expansion considérable des communications et le rôle important de la société civile. Et ce n'est pas tout. Les menaces qui pèsent sur les populations du globe sont à la fois plus nombreuses et plus complexes : terrorisme, armes de destruction massive, conflits intérieurs, criminalité organisée et propagation de graves maladies transmissibles. C'est donc la nécessité de s'attaquer à ces problèmes qui suscite des appels en faveur de la réforme du système de l'ONU.

Réformer les Nations unies

Depuis son accession au poste de secrétaire général en 1997, M. Kofi Annan s'emploie à réformer l'ONU. Ses efforts, conjugués à la nomination de la Canadienne Louise Fréchette à titre de première secrétaire générale adjointe en 1998, se sont traduits par une importante restructuration interne du Secrétariat de l'ONU, dont une compression d'effectif de plus de 10 p. 100 et une amélioration de la gestion.

Lors du Sommet du millénaire tenu en septembre 2000, 147 dirigeants de divers pays du monde ont signé la Déclaration du Millénaire, premier jalon de l'élaboration des Objectifs du Millénaire pour le développement, qui sont axés dans une large mesure sur la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la santé et de l'éducation (voir l'annexe 1). Ces objectifs servent depuis de principes directeurs des efforts de développement de l'ONU.

En septembre 2002, le secrétaire général a lancé un train de réformes qui comporte de nombreuses mesures :

- l'établissement de priorités fondées sur la Déclaration du Millénaire (l'abandon des activités désuètes et la prise des dispositions nécessaires pour s'attaquer aux nouveaux enjeux);
- la refonte du mode de planification et des processus budgétaires de l'ONU et l'attribution d'une plus grande latitude au secrétaire général pour la réaffectation des ressources;
- la réforme des services de conférence (20 p. 100 du budget) et du programme d'information publique;
- l'intégration des préoccupations liées aux droits de la personne dans l'ensemble du système des Nations unies;

- une meilleure coordination des instruments de développement de l'ONU;
- l'examen des relations entre les Nations unies et la société civile.

Dans le sillage de la crise iraquienne, le secrétaire général a appelé en septembre 2003 à la poursuite des réformes amorcées au sein des Nations unies. Le 4 novembre 2003, il a créé le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, qui compte 16 membres. D'ici la fin de 2004, les personnalités qui font partie de cette instance sont censées recommander les mesures à prendre pour renforcer les Nations unies par une réforme de ses institutions et de son mode de fonctionnement. Tout d'abord, elles examineront les menaces pour la paix et la sécurité, elles étudieront la possibilité d'une action collective pour y faire face et elles se pencheront sur le fonctionnement des principaux organes de l'ONU et sur leurs relations mutuelles.

Le Canada a répondu d'emblée à cet appel et il entend contribuer aux discussions du groupe de façon à faire connaître son point de vue sur les mesures à prendre devant les défis et les menaces auxquels le monde doit actuellement faire face, et sur la nécessité d'engager des réformes au sein même du système des Nations unies.

Le soutien du Canada à la réforme de l'ONU

Partisan de la coopération multilatérale, participant de longue date aux missions de maintien de la paix de l'ONU et septième donateur en importance aux Nations unies, le Canada ne cesse d'appuyer énergiquement la réforme du système onusien. À titre d'exemple, pendant son mandat de 1999-2000 au Conseil de sécurité, il s'est attaché à améliorer l'efficacité et la transparence de celui-ci et à en renforcer la reddition de comptes aux pays membres. Le Canada a aussi appuyé des mesures novatrices telles que :

- l'élargissement du plan d'action du Conseil de sécurité au-delà des questions traditionnelles liées à la sécurité de manière à englober la sécurité humaine;
- la prise en compte de la protection des civils dans le cadre normal du mandat des opérations de paix;
- la tenue régulière de réunions du Conseil de sécurité avec les pays qui affectent des contingents militaires ou du personnel civil aux missions onusiennes;
- l'application, par le Conseil de sécurité, de sanctions ciblées contre les élites dirigeantes plutôt que contre l'ensemble des populations et l'adoption de mécanismes de surveillance de leur application afin d'assurer que les sanctions donnent les résultats escomptés.

Le Canada participe en outre aux efforts entrepris pour améliorer le fonctionnement de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, pour rendre plus efficaces les mécanismes onusiens de protection des droits de la personne et pour accroître la cohérence et l'efficacité des institutions de développement de l'ONU.

Le Canada estime qu'il faut empêcher la marginalisation de l'ONU ou son remplacement par d'autres mécanismes. En effet, comme l'a dit l'ancien premier ministre Lester B. Pearson, l'Organisation des Nations unies, « c'est notre plus grand, peut-être notre dernier espoir de pouvoir instaurer une paix constructive si l'on veut que l'humanité mette fin à la tradition sauvage selon laquelle les forts font ce qu'ils peuvent et les faibles endurent ce qu'ils doivent ».

Le secteur privé et le développement

Le Rapport de la Commission pour le secteur privé et le développement

La Commission des Nations unies pour le secteur privé et le développement, coprésidée par le premier ministre du Canada, Paul Martin, et Ernesto Zedillo, ancien président du Mexique, a été créée par le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, en juillet 2003.

La Commission avait pour mandat de relever et d'analyser les obstacles juridiques, financiers et structurels à l'expansion du secteur privé local dans les pays en développement, en particulier dans leurs régions et collectivités les plus pauvres.

Dans la préparation du rapport, intitulé *Libérer l'entrepreneuriat : mettre le monde des affaires au service des pauvres* et publié le 1^{er} mars 2004, la Commission a pu s'appuyer sur les compétences de ses 15 membres issus de pays développés et sous-développés. Elle entend, par ailleurs, veiller à la mise en œuvre de ses recommandations de manière à favoriser l'éclosion du plein potentiel économique et social des petites et moyennes entreprises (PME) qui embauchent les pauvres de ce monde et qui les servent.

Parmi les initiatives qui seront annoncées au cours des prochains mois figurent des projets menés par les Nations unies et d'autres projets conçus et gérés par des membres de la Commission et des représentants du secteur privé et des institutions internationales pour le développement. Afin de s'assurer que l'on règle les nombreuses difficultés relevées dans le rapport, la Commission a demandé aux Nations unies de suivre les progrès accomplis dans le développement du secteur privé au moyen d'un rapport annuel.

Le Canada a répondu immédiatement aux recommandations de la Commission en annonçant deux initiatives visant à éliminer les obstacles à l'expansion du secteur privé local dans les pays en développement. Il s'agit de la création d'un groupe de travail chargé de mettre au point un mécanisme favorisant des liens plus étroits entre les secteurs privés des pays développés et ceux des pays en développement, et de la mise en place d'un projet pilote au Bangladesh en vue de stimuler la croissance des PME.

Le Groupe de travail sur la fonction de courtage

L'une des principales conclusions de la Commission a trait à la nécessité d'exploiter les capacités et les ressources du secteur privé tant dans les pays développés que dans les pays en développement afin d'y promouvoir la croissance

économique. Les énergies et les possibilités existantes sont rarement employées, car les besoins des pays sous-développés n'ont pas été bien appariés aux ressources et aux intérêts ailleurs dans le monde.

En guise de réponse, le rapport met de l'avant l'idée d'une infrastructure de courtage visant à promouvoir les liens entre les secteurs privés des pays développés et sous-développés. Elle permettrait d'augmenter les transactions en réduisant les coûts généraux associés aux risques et aux transactions qui font souvent obstacle à l'investissement et à l'action.

L'établissement d'une fonction de courtage aiderait :

- à soutenir la croissance des PME;
- à tirer parti du pouvoir des secteurs privés;
- à accroître l'accès à de l'information sur les marchés, aux technologies et au financement dans les pays en développement;
- à renforcer les liens entre les acteurs du secteur privé, notamment les entrepreneurs, les entreprises, les institutions, la société civile et les organisations non gouvernementales, tant dans les pays développés que dans les pays en développement;
- à soutenir, à relancer, à mettre à niveau ou à reproduire des initiatives novatrices, y compris créer des partenariats entre les secteurs public et privé, adopter des nouveaux modèles d'affaires qui répondent aux besoins des pauvres, améliorer l'accès des PME aux marchés nationaux et internationaux, établir des liens entre les investisseurs/partenaires internationaux et les entreprises/entrepreneurs locaux, et faciliter le déploiement de nouvelles technologies.

Dans des pays sous-développés, le secteur privé, la société civile et de nombreuses organisations bilatérales et multilatérales participent déjà à des activités axées sur le développement du secteur privé. Par exemple, elles soutiennent la réforme de la réglementation en vue de créer des environnements robustes qui favoriseront la croissance du secteur privé; elles contribuent à bâtir les moyens, à fournir une aide technique et de la formation aux microentreprises et aux PME; et elles améliorent l'accès de celles-ci aux marchés ruraux, nationaux, régionaux et internationaux.

Le Canada et le Programme des Nations unies pour le développement mettront sur pied un groupe de travail orienté vers l'action. Il sera composé d'experts provenant des secteurs public et privé et sera chargé d'examiner la fonction de courtage proposée et de recommander une structure organisationnelle lui permettant de jouer son rôle.

En vue de concevoir cette structure organisationnelle, le groupe de travail se penchera sur les points suivants :

1. De quelle façon la fonction de courtage peut-elle servir à libérer le potentiel entrepreneurial et à soutenir les PME dans les pays en développement?
2. Qui sont les principaux acteurs ou partenaires, et quelle est la meilleure façon de les mobiliser autour de cette fonction?
3. Quels genres de mécanismes de financement faudrait-il mettre en place à l'appui de cette fonction et qui serait le mieux placé pour mener à bien cette tâche?

Le groupe de travail proposera également une structure organisationnelle relativement à la gestion des rapports de courtage entre les partenaires dans les pays développés et ceux dans les pays en développement. Cette structure cherchera à mobiliser les groupes complémentaires les mieux placés actuellement pour renforcer les liens professionnels entre les organismes de tous ces pays.

Le Canada accueillera un petit secrétariat afin de faciliter les travaux du groupe de travail, qui se termineront au plus tard le 1^{er} septembre 2004.

Le Centre d'investissement pour les entreprises locales, projet pilote au Bangladesh

Dans les pays en développement, il n'y a pas assez de PME concurrentielles, et celles qui existent ne croissent pas assez pour devenir de grandes entreprises. Par exemple, au Bangladesh, on retrouve 177 000 PME représentant 82 p. 100 du total de la main-d'œuvre industrielle, mais fournissant seulement la moitié de la production industrielle.

La plupart des recommandations de la Commission traitent du besoin d'orienter les initiatives du secteur privé vers les efforts de développement, d'élargir l'accès aux possibilités de financement, de favoriser le perfectionnement des compétences et des connaissances et de créer de nouveaux partenariats entre les multinationales et les grandes entreprises nationales en vue d'aider les PME dans les pays en développement.

Le Canada, grâce à l'Agence canadienne de développement international, se chargera d'un projet pilote de 5 millions de dollars, qui s'étendra sur trois ans, à Dhaka (Bangladesh). Ce projet, un centre d'investissement pour les entreprises locales, a pour but d'aider les PME à attirer des investisseurs en renforçant la

capacité d'un partenaire institutionnel local et de leur fournir des services de base. Ils pourront ainsi perfectionner leurs connaissances et leurs compétences et former les partenariats nécessaires pour franchir les premières étapes du processus d'investissement. Les services prévus correspondront aux besoins des PME dans des domaines comme la conception de projets, les études de faisabilité, la planification commerciale et la conformité aux règlements.

Le Centre soutiendra :

- les PME qui s'associent à des projets conjoints ou à des partenariats visant à accroître la compétitivité et la croissance au moyen de capitaux, de technologies et de pratiques exemplaires en affaires;
- une institution financière locale axée sur le développement ayant une expérience du financement, de la location, des garanties, de la syndication et des placements en action;
- les liens établis avec les réseaux de PME et la mise en place de partenariats entre les investisseurs nationaux et internationaux.

Le Canada examinera la possibilité d'utiliser le Centre d'investissement pour les entreprises locales comme modèle dans d'autres pays considérés comme prioritaires pour recevoir de l'aide au développement.

Le Pacte mondial

Lancé en 2000 par le secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, le Pacte mondial engage les chefs d'entreprise du monde entier à souscrire à une série de neuf principes qui concernent les droits de la personne, l'environnement et le monde syndical et qui s'inspirent de plusieurs instruments internationaux existants. Lorsque le Pacte a vu le jour, 50 entreprises de 14 pays l'ont avalisé, mais il regroupe maintenant 1 200 participants de 52 pays. Même des villes en sont devenues signataires.

Le Pacte mondial établit annuellement un dialogue entre les entreprises participantes et les organisations non gouvernementales. Ces discussions portent sur le travail dans les zones de conflit, le VIH/sida, le développement durable et l'accroissement de l'investissement dans les pays les moins développés. Le secteur privé de nombreux pays participe aux travaux du Pacte : Allemagne, Brésil, Chili, Chine, France, Inde, Norvège, Pologne et Royaume-Uni.

Le Canada et le Pacte mondial

Dans le sillage des discussions stratégiques du Pacte mondial sur le rôle du secteur privé dans les zones de conflit, une série de conférences régionales ont été organisées pour promouvoir les objectifs et les activités du Pacte et pour favoriser le dialogue et la coopération au niveau local entre les entreprises, les organisations syndicales, la société civile et les organismes de l'ONU. Pour soutenir ces efforts, le Canada financera une conférence, qui se tiendra au printemps 2004 en Colombie, par l'intermédiaire du Programme de la sécurité humaine et du ministère des Affaires étrangères.

Par ailleurs, l'ACDI vient de verser une contribution de 200 000 \$ au Secrétariat de l'ONU pour la création prochaine d'un bureau chargé des partenariats qui réunira la direction du Pacte mondial et du Fonds des Nations unies pour les partenariats internationaux. Le bureau s'emploiera en outre à améliorer la cohérence de l'ensemble des activités onusiennes liées aux partenariats avec le secteur privé.

Les droits de la personne

Promouvoir le respect des droits de la personne et des libertés fondamentales est l'un des buts des Nations unies. Depuis la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 (dont le Canadien John Humphrey a été l'un des principaux artisans), l'Organisation des Nations unies a adopté une série de traités et de déclarations visant à établir un cadre et des normes destinés à protéger et à promouvoir les droits de la personne.

L'Assemblée générale et la Commission des droits de l'homme des Nations unies jouent un rôle de premier plan dans le mécanisme décisionnel intéressant les droits de la personne. De son côté, la Commission sociale, humanitaire et culturelle de l'Assemblée générale mène un vaste débat de fond sur les questions entourant ces droits.

La Commission des droits de l'homme est la principale tribune à traiter des questions liées aux droits de la personne. Pendant six semaines tous les ans, elle examine minutieusement et publiquement l'état de ces droits dans divers pays et traite de dossiers ayant trait à des questions particulières comme la torture, l'intolérance religieuse, la discrimination raciale, la violence contre les femmes, la liberté d'expression et les droits économiques, sociaux et culturels. Depuis 1994, la Commission a convoqué des sessions extraordinaires pour examiner la situation au Rwanda, au Timor-Oriental et, en 2000, en Israël.

La Commission compte 53 États membres qui sont élus pour un mandat de trois ans. Le Canada en a fait partie pendant 25 des 40 dernières années et il s'emploie actuellement à se faire réélire en 2005.

C'est au Haut commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme qu'incombe au premier chef la responsabilité des activités visant à promouvoir et à protéger les droits de la personne.

Le Canada, les Nations unies et les droits de la personne

Jusqu'à aujourd'hui, le Canada a toujours été un ardent défenseur des droits de la personne depuis la Déclaration universelle des droits de l'homme, élaborée il y a plus de 50 ans.

En plus de participer activement aux sessions annuelles de la Commission des droits de l'homme, le Canada a toujours veillé à ce que l'on tienne compte des questions des droits de la personne dans toutes les activités onusiennes et à ce que l'on appuie les opérations, de plus en plus nombreuses, menées sur le terrain par le Haut Commissariat aux droits de l'homme, y compris celles des unités rattachées aux opérations de maintien de la paix des Nations unies.

Le Canada a en outre joué un rôle considérable dans la création de la Cour pénale internationale. En effet, il a pris part activement aux débats préparatoires à la conférence internationale qui s'est tenue en juin 1998 sur les négociations et qu'il a présidée, sous la direction de son ambassadeur, M. Philippe Kirsch. Le Canada a ainsi contribué à mettre sur pied un tribunal international qui est habilité à entendre les affaires de génocide, de crimes contre l'humanité et d'autres crimes de guerre.

Grâce aux programmes d'aide au développement de l'Agence canadienne de développement international et à sa participation aux fonds, programmes et institutions spécialisées de l'ONU, le Canada contribue à renforcer le processus électoral, le système judiciaire, l'assemblée législative et l'indépendance des médias des pays en voie de développement.

Organes de l'ONU chargés des droits de la personne

Les organes de l'ONU chargés des droits de la personne peuvent se classer dans deux catégories : 1. organes législatifs et directeurs, et 2. organes de mise en œuvre et de surveillance. Leurs fonctions peuvent toutefois chevaucher, surtout dans le cas des importants organes législatifs dont le programme combine des dossiers touchant à la fois les politiques et la mise en œuvre.

1. Organes législatifs et directeurs de l'ONU

- Assemblée générale (troisième comité)
- Commission des droits de l'homme (organe subsidiaire du Conseil économique et social)
 - Sous-commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme
- Commission de la condition de la femme (organe subsidiaire du Conseil économique et social)

2. Organes de mise en œuvre et de surveillance de l'ONU

- Fondés sur les traités
 - Comité des droits de l'homme
 - Comité des droits économiques, sociaux et culturels
 - Comité pour l'élimination de la discrimination raciale
 - Comité contre la torture
 - Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes
 - Comité des droits de l'enfant
- Mécanismes créés par la Commission des droits de l'homme
- Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme

La responsabilité de protéger

Ces dernières années, la sécurité des personnes s'est imposée de plus en plus comme un nouvel instrument de mesure de la sécurité dans le monde tout en donnant une nouvelle impulsion à l'action internationale.

Dans les débats tenus récemment sur la sécurité humaine, on s'est demandé si la communauté internationale a le droit d'intervenir dans les affaires d'un État souverain pour des raisons humanitaires, contre le gré du gouvernement ou du régime en place.

Dans son Rapport du millénaire aux Nations unies, le secrétaire général, M. Kofi Annan, a engagé la Communauté internationale à s'attaquer aux dilemmes politiques, opérationnels, juridiques et éthiques que soulève la question de l'intervention à des fins humanitaires.

Le Canada et la responsabilité de protéger

Depuis 1997, le Canada joue un rôle de premier plan dans la promotion d'une stratégie politique internationale qui englobe le concept de la sécurité humaine, une approche à la politique étrangère qui, au lieu de porter exclusivement sur la sécurité du territoire ou du gouvernement, est fortement axée sur celle des personnes.

En réponse à l'appel du secrétaire général, le Canada a créé la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États (CIISE). Composée d'experts internationaux, la Commission a pour mandat de trouver des moyens de concilier la norme fondamentale de la non-intervention et les impératifs humanitaires que posent le génocide et les autres atrocités commises à grande échelle.

Le rapport de la CIISE : La responsabilité de protéger

En 2001, le Canada a présenté le rapport de la Commission, intitulé *La responsabilité de protéger*, au secrétaire général et à l'ensemble de la collectivité de l'ONU (texte du rapport à : www.iciss-ciise.gc.ca).

Le rapport traite de l'intervention de nature humanitaire ou protectrice et des mesures collectives qui permettent de protéger les peuples contre le génocide et le nettoyage ethnique lorsque leur gouvernement est incapable de le faire ou est lui-même auteur de tels actes. On y souligne l'émergence d'une norme de responsabilité internationale, laissant entendre que, dans des cas extrêmes, les impératifs de la protection humaine peuvent primer le principe de la non-intervention.

Ainsi, le rapport :

- énonce les principes fondamentaux relatifs à la souveraineté et à la non-intervention, les fondements juridiques de l'action et les responsabilités internationales au regard de la prévention, de la réponse à apporter et de la reconstruction;
- expose les principes de l'intervention militaire, notamment les limites au-delà desquelles il faut agir et les principes de précaution pour que cette intervention soit justifiée et traitée comme un dernier recours;
- souligne l'importance de s'assurer que l'intervention est proportionnelle à la situation et dûment autorisée et qu'elle fait l'objet de ressources suffisantes et d'un mandat en bonne et due forme.

Suite donnée par le Canada à *La responsabilité de protéger*

Pour le Canada, la création de la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États a été la première étape d'une longue démarche visant à aider la communauté internationale à faire le consensus sur son rôle et ses responsabilités en matière de protection humaine. Cela suppose des rôles mieux définis et des réactions plus cohérentes de la part des Nations unies et de la communauté internationale dans son ensemble face aux pertes de vie et aux nettoyages ethniques à grande échelle.

Le Canada a entrepris de promouvoir l'étude des principes énoncés dans *La responsabilité de protéger* au sein des Nations unies, des gouvernements étrangers et des organisations non gouvernementales vouées aux droits de la personne et à l'action humanitaire et auprès de la collectivité internationale des décideurs et des experts, des fondations, des universitaires, des parlementaires et des médias. On favorise aussi les débats aux niveaux national et régional afin d'encourager la diffusion et l'étude les plus larges possibles du rapport et des idées qui y sont exposées.

Dans un discours prononcé le 23 janvier 2004 devant le Forum économique mondial, le premier ministre Paul Martin a fait état du souhait, exprimé par le Canada, de voir la communauté internationale trouver un consensus plus vaste au sujet de l'intervention destinée à faire cesser les atrocités commises à grande échelle :

« En fait, il faudrait amorcer un débat libre sur la nécessité d'intervenir dans les cas où sont bafoués les préceptes les plus fondamentaux de notre humanité à tous. Plus précisément, nous avons besoin de principes limpides qui nous aideraient à déterminer quand il convient de recourir à la force pour appuyer des objectifs humanitaires. »

Le VIH/sida

Pandémie mondiale

Tous les ans, aux alentours de la Journée mondiale du sida, ONUSIDA rend publics les chiffres les plus récents sur l'état de la pandémie de VIH/sida sur la planète. Selon le rapport publié le 1^{er} décembre 2003, près de 40 millions de personnes seraient porteuses du VIH dans le monde, dont environ 2,3 millions d'enfants de moins de 15 ans. On estime que 5 millions de personnes ont été infectées en 2003 et que le sida a fait environ 3 millions de victimes cette année-là. Chaque jour aurait apporté quelque 14 000 nouveaux cas d'infection, dont 95 p. 100 dans les pays où le niveau des revenus oscille entre faible et moyen.

On estime que 26,6 millions de personnes étaient porteuses du VIH en Afrique subsaharienne, où le nombre de nouveaux cas d'infection est évalué à 3,2 millions. Les femmes touchées sont surreprésentées dans cette région : près de 60 p. 100 des personnes infectées sont de sexe féminin et le risque d'infection est 2,5 fois plus grand chez les femmes de 15 à 24 ans que chez les hommes du même âge.

La propagation de l'épidémie en Chine, en Indonésie, en Russie, au Vietnam et en Inde montre combien l'usage de drogues par injection peut déclencher subitement une épidémie. Elle témoigne en outre de la nécessité urgente d'intensifier les efforts de prévention avant que l'épidémie ne touche d'autres groupes que ceux à risque élevé.

Le sixième rapport annuel publié par le Canada en 2003 à l'occasion de la Journée mondiale du sida révèle que l'épidémie de VIH/sida continue à progresser en territoire canadien et gagne à la fois en ampleur et en complexité. C'est ainsi qu'à la fin de 2002 on a recensé 56 000 personnes infectées, ce qui représente une augmentation de 12 p. 100 depuis 1999. L'épidémie de VIH touche bien des groupes de Canadiens, y compris les homosexuels, les Autochtones, les consommateurs de drogues par injection, les détenus et les personnes originaires des pays où le problème a pris des proportions endémiques.

Apport du Canada à l'action internationale

Par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), de Santé Canada et du ministère des Affaires étrangères, le Canada s'emploie à veiller, de concert avec la communauté internationale, à la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida adoptée par l'ONU.

Le Canada est en outre déterminé à donner suite à la décision entérinée le 30 août 2003 par l'Organisation mondiale du commerce en ce qui concerne l'accès accru aux médicaments pour les pays en développement. Le 12 février 2004, un projet de loi a été présenté à nouveau au Parlement en vue de modifier la *Loi sur les brevets* et la *Loi sur les aliments et drogues*. Ces modifications permettront aux fabricants canadiens d'obtenir les droits de licence obligatoire de produits brevetés et de fournir des médicaments peu coûteux aux pays en développement.

À l'heure actuelle, le Canada occupe la vice-présidence du Comité de coordination des programmes d'ONUSIDA et il en assumera la présidence à compter de juin 2004. Cette même année, le Canada a entamé un mandat de deux ans au conseil d'administration du Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme (le Canada, le Royaume-Uni et la Suisse sont représentés par un seul siège au Fonds mondial).

La contribution financière du Canada à l'action internationale provient en majeure partie de l'ACDI puisque l'Agence a fait du VIH/sida l'une des quatre priorités de son action en matière de développement social. En effet, le Canada s'est engagé à accroître tous les ans son budget de lutte contre le VIH/sida, qui passera de 22 millions de dollars en 2000-2001 à 80 millions en 2004-2005, ce qui représente une contribution totale de 270 millions de dollars sur cinq ans. De plus, il s'est engagé à verser 100 millions de dollars américains (environ 130 millions de dollars canadiens) au Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. Par ailleurs, 62 millions de dollars provenant du Fonds canadien pour l'Afrique serviront à mettre au point un vaccin contre le sida et à épauler une coalition canadienne dans ses travaux sur les répercussions sociales du VIH/sida. Dans l'ensemble, il est prévu que l'ACDI aura consacré à cette cause près d'un demi-milliard de dollars entre 2000-2001 et 2004-2005.

Thème de la Journée internationale de la femme : les femmes et le VIH/sida

La Journée internationale de la femme, célébrée le 8 mars 2004, a été instituée en 1977 par l'ONU. Elle donne l'occasion de se pencher sur les progrès accomplis pour promouvoir l'égalité des femmes, d'évaluer les difficultés auxquelles celles-ci se heurtent dans la société actuelle, d'étudier les mesures à prendre pour améliorer leur situation et de célébrer la progression dans tous ces domaines.

Cette année, le ministère des Affaires étrangères, de concert avec l'ACDI et Santé Canada, articulera la commémoration de la Journée internationale de la femme autour du thème adopté par l'ONU : « Les femmes et le VIH/sida ».

Le maintien de la paix

Depuis la première force d'urgence qu'elle a déployée dans les années 1950 jusqu'à la fin de la guerre froide, en 1990, l'Organisation des Nations unies a établi 15 missions de maintien de la paix. Par ces interventions, elle souhaitait séparer les belligérants de façon à stabiliser la situation suffisamment pour permettre la négociation et l'instauration d'un règlement pacifique. Comme les casques bleus de l'ONU n'étaient pas équipés pour combattre des armées déterminées à reprendre les hostilités, le succès des opérations de maintien de la paix dépendait du consentement des parties en présence.

La nécessité d'obtenir le consentement des belligérants a incité les casques bleus à respecter les principes de l'impartialité et du recours minimal à la force. Dans cette optique, les missions passées, aujourd'hui qualifiées de « traditionnelles », consistaient essentiellement à déployer des contingents légèrement armés dans une zone tampon séparant les factions belligérantes, en misant sur la bonne volonté et la coopération de celles-ci.

À partir de 1990, le Conseil de sécurité a autorisé un grand nombre de missions de maintien de la paix dans plusieurs pays, dont l'Angola, le Cambodge, la Somalie et l'ancienne Yougoslavie. Au milieu de 1994, on comptait quelque 80 000 casques bleus qui étaient affectés à 16 missions autour du monde.

Le maintien de la paix de deuxième génération

Les principes traditionnels du maintien de la paix (consentement des parties, impartialité et usage minimal de la force) se sont avérés inefficaces dans le nouveau contexte des conflits entre États. De nos jours, les conflits sont caractérisés par une multiplicité de parties indisciplinées, des cessez-le-feu sans lendemain, l'ordre public inexistant, l'effondrement des infrastructures et des champs de bataille sans ligne de front définie. Les casques bleus se sont ainsi retrouvés dans des contextes beaucoup plus complexes où l'intervention militaire n'était qu'un des éléments de la solution.

À la fin des années 1990, le secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, a invité des experts à analyser la question, travail qui a abouti au rapport (appelé rapport Brahimi) du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations unies. Voici l'une des leçons les plus marquantes qui ont été tirées vers le milieu des années 90 : la sécurité est une condition nécessaire pour amorcer la reconstruction à la suite d'un conflit, mais il faut aussi une stratégie coordonnée qui permette d'engager un large éventail d'institutions civiles.

Dans certains cas toutefois, des organisations ou coalitions régionales de parties consentantes peuvent déployer et entreprendre des missions que l'ONU a autorisées mais qu'elle ne peut assumer ou n'est pas prête à assumer elle-même.

En témoignent le déploiement des forces françaises en Côte d'Ivoire, la mission dirigée par l'Union européenne en République démocratique du Congo et la réponse favorable faite par les États-Unis à l'appel du secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, en faveur d'une intervention au Libéria.

Un nouvel organe onusien a d'ailleurs été créé pour répondre à ces nouvelles exigences, soit la Brigade multinationale d'intervention rapide des forces en attente des Nations unies (BIRFA). Cette brigade non permanente offre à l'ONU une capacité de déploiement rapide (entre 15 et 30 jours) et ordonnée pour des missions d'au plus six mois. Son champ d'opération est axé sur l'Afrique.

L'expérience des Nations unies, en particulier au Kosovo et au Timor-Oriental, a mis en relief le rôle essentiel des civils dans l'édification des nations. Ainsi, le succès global d'une opération de soutien de la paix dépend essentiellement du rétablissement de la règle de droit et du transfert des pouvoirs à l'autorité civile locale. Cet accent placé sur l'infrastructure de gouvernance d'un pays détermine les conditions requises pour que les forces de maintien de la paix et les autres membres de l'effectif international puissent rentrer dans leurs pays d'origine.

Engagement du Canada

Environ 3 600 soldats canadiens sont actuellement déployés à travers le monde, affectés à des missions organisées par l'ONU. De ce nombre, près de 2 000 font partie de la Force internationale d'assistance à la sécurité, en Afghanistan.

Au sein de l'OTAN, le Canada se classe sixième parmi les pays alliés qui contribuent aujourd'hui aux opérations de l'ONU et de l'OTAN en vue de soutenir la paix (y compris en Iraq, à la suite du conflit). Conformément au Plan d'action du G8 pour l'Afrique, le Canada appuie en outre directement la capacité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de l'Organisation de l'unité africaine à maintenir la paix.

Quant au volet civil du maintien de la paix, la police canadienne est aussi engagée activement. Ainsi, sur les neuf contingents policiers qui sont actuellement déployés pour ces opérations de paix, huit font partie de missions dirigées ou organisées par l'ONU.

Rapport sommaire des missions, 11 février 2004

	Mission	Personnel	Période	Description
Asie du Sud-Ouest	1. Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), Kaboul, Afghanistan (opération Athena)	1 984 militaires canadiens	Engagement actuel jusqu'en août 2004	L'objectif de la FIAS est de contribuer à maintenir la sécurité à Kaboul et dans les régions avoisinantes afin de permettre à l'Autorité provisoire en Afghanistan et aux organismes de l'ONU d'accomplir leur travail. La force opérationnelle fournie par le gouvernement du Canada à la FIAS dans le cadre de l'opération Athena comprend un groupe de combat, un quartier général de brigade et quelques éléments supplémentaires. Cette force opérationnelle a été établie à l'été 2003 pour une période d'un an.
	2. Mission d'assistance des Nations unies en Afghanistan (MANUA), Kaboul, Afghanistan (opération Accius)	1 militaire canadien	Engagement actuel jusqu'au 22 mai 2004	Le Canada a envoyé à Kaboul un conseiller militaire chargé d'appuyer la mission civile MANUA.
	3. Mission d'assistance des Nations unies en Afghanistan (MANUA), Kaboul, Afghanistan	1 policier à la retraite de la GRC	Engagement actuel jusqu'en juin 2004	Un policier à la retraite de la GRC travaille à titre contractuel comme conseiller en matière de police auprès du représentant spécial du secrétaire général (RSSG).
	4. Mission d'assistance des Nations unies en Afghanistan (MANUA), Kaboul, Afghanistan	1 agent de correction	Engagement actuel jusqu'en juin 2004	Un agent des Services correctionnels est actuellement chargé de conseiller la MANUA en matière correctionnelle.
	5. Zone d'opérations du commandement central des États-Unis, région du Golfe (opération Altair)	231 militaires canadiens	Les Forces canadiennes ont envoyé un navire dans la région pour une période indéterminée afin qu'il participe à des missions ponctuelles	L'opération Altair fait suite à la contribution des Forces canadiennes à la campagne de lutte contre le terrorisme dirigée par les États-Unis. Dans le cadre de cette opération, un navire canadien participe aux missions périodiques de groupes aéronavals d'attaque de la marine américaine. Le NCSM Toronto appuie actuellement le groupe aéronaval d'attaque George Washington dans la région du Golfe.
	6. Équipe de liaison avec le commandement central des États-Unis, Tampa, Floride (opération Foundation)	4 militaires canadiens	Participation des Forces canadiennes : de durée indéterminée	Le Canada maintient une équipe de liaison auprès du quartier général du commandement central des États-Unis à Tampa, en Floride. Cette équipe de quatre militaires est placée sous le commandement du colonel T. E. Chester.
Moyen-Orient	7. Organisme des Nations unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) (opération Jade)	8 militaires canadiens	Participation des Forces canadiennes : de durée indéterminée	L'ONUST a été établi en juin 1948 pour superviser les accords d'armistice entre Israël, l'Égypte, la Jordanie, le Liban et la Syrie. Il sert maintenant d'intermédiaire entre les parties adverses et cherche à éviter que des incidents isolés ne dégénèrent. Le Canada, qui participe à cette mission depuis 1954, envoie des observateurs sur le plateau du Golan, dans le Sud du Liban et dans la péninsule du Sinaï.
	8. Force des Nations unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) (opération Snowgoose)	1 militaire canadien	Engagement des Forces canadiennes : au plus deux militaires pour une période indéterminée	La principale fonction de l'UNFICYP est de favoriser l'instauration d'un climat de paix qui permette d'obtenir un règlement durable. Le Canada participe à cette force depuis 1964. Actuellement, un militaire canadien est affecté au quartier général de l'UNFICYP dans le cadre d'une entente bilatérale avec le Royaume-Uni.
	9. Force des Nations unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) (opération Danaca)	193 militaires canadiens	Prolongement de six mois du mandat de l'ONU, qui prendra fin à l'été 2004	La FNUOD a été établie afin d'observer le respect du cessez-le-feu entre Israël et la Syrie. Le Canada participe à cette force depuis 1974 en fournissant à ses unités un soutien logistique de deuxième ligne et des détachements de communication.
	10. Force multinationale et observateurs (FMO) (opération Calumet)	30 militaires canadiens	Participation des Forces canadiennes : de durée indéterminée	La FMO a été établie afin d'observer le respect des accords de Camp David de 1979, entente tripartite entre Israël, l'Égypte et les États-Unis, et de rendre compte de la situation. Le Canada participe à cette force depuis mars 1986. Les militaires des Forces canadiennes y occupent différentes fonctions, dont celles d'officier d'état-major, de contrôleur de la circulation aérienne et de soutien administratif. Le commandant actuel de la force est un Canadien.
	11. Mission policière au Centre international de formation de police, Amman, Jordanie	20 policiers	Engagement de deux ans à partir du 10 janvier 2004	La mission est axée sur la formation policière, les aptitudes à enseigner, l'établissement de partenariats et la fourniture d'aide à l'Iraq aux fins de création d'un service national de police civile conforme aux normes internationales en la matière.

	Mission	Personnel	Période	Description
	12. Conseiller de haut niveau en matière de police auprès de l'Autorité provisoire de la coalition (APC), Bagdad, Iraq	1 policier de la GRC	Engagement pouvant aller jusqu'à un an à partir de décembre 2003	Un policier canadien a été envoyé à Bagdad en décembre 2003 à titre de conseiller de haut niveau pour la réforme de la police iraquienne. Il est également chargé d'étudier les possibilités et de jeter les bases de tout éventuel engagement supplémentaire du Canada à l'égard des activités de réforme du secteur de la sécurité en Iraq.
Balkans	13. Force de stabilisation de l'OTAN en Bosnie (opération Palladium)	1 192 militaires canadiens	Participation des Forces canadiennes : de durée indéterminée	Le Canada participe à la mission de maintien de la paix de l'OTAN en Bosnie-Herzégovine depuis sa création en vertu de l'accord de paix de Dayton, signé le 14 décembre 1995. La Force de stabilisation est chargée de maintenir le climat de sécurité nécessaire pour permettre le redressement du pays après la dévastation causée par des années de conflit.
	14. Mission de police de l'Union européenne (MPUE) – Bosnie-Herzégovine	7 policiers	La participation du Canada a été prolongée jusqu'en janvier 2005	Le 1 ^{er} janvier 2003, l'Union européenne a pris le relais de la Mission des Nations unies en Bosnie-Herzégovine et y a entamé un mandat de trois ans qui repose en partie sur la MPUE. Cette dernière assure le suivi des travaux du Groupe international de police des Nations unies et vise à soutenir la primauté du droit en Bosnie-Herzégovine.
	15. Mission des Nations unies au Kosovo (MINUK)	10 policiers	Fin de la contribution à l'expiration du mandat, le 31 mars 2004	La MINUK a vu le jour le 10 juin 1999 lorsque le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1244 autorisant le secrétaire général à établir dans la province du Kosovo, ravagée par la guerre, une administration civile provisoire dirigée par les Nations unies et destinée à confier progressivement à la population une part importante d'autonomie. Le mandat de la force de police internationale consiste notamment à veiller au respect de la loi et au maintien de l'ordre, à promouvoir les droits de la personne et à assurer à tous les réfugiés et aux personnes déplacées de pouvoir rentrer chez eux, au Kosovo, en toute sécurité et sans difficulté.
Asie orientale	16. Mission des Nations unies au Timor-Oriental (MINUTO)	7 policiers	Fin de la contribution à l'expiration du mandat, en mai 2004	Compte tenu de la réduction des effectifs de la force de police de l'ONU et du transfert de responsabilités à la police nationale du Timor-Leste, les policiers canadiens sur place remplissent surtout des fonctions de conseillers techniques.
Afrique	17. Mission des Nations unies en République démocratique du Congo (opération Crocodile)	7 militaires canadiens	Engagement des Forces canadiennes : jusqu'à dix militaires pour une période indéterminée	L'opération Crocodile a pour mandat de contribuer au rétablissement de la paix et de la sécurité en République démocratique du Congo, et ce, en surveillant la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu de Lusaka. Sept militaires canadiens participent à la mission, à Kinshasa ou à Kisangani, dont un qui remplit les fonctions de chef des plans et des opérations.
	18. Équipe internationale d'aide à la formation militaire (opération Sculpture)	7 militaires canadiens	Engagement des Forces canadiennes : à l'étude	Dans le cadre de l'opération Sculpture, les Forces canadiennes contribuent à l'initiative internationale de formation et de consultation militaires que dirige le Royaume-Uni. Les militaires canadiens qui font partie de cette équipe sont arrivés en Sierra Leone en novembre 2000 pour commencer leur affectation.
	19. Mission des Nations unies en Sierra Leone (MINUSIL) (opération Reptile)	5 militaires canadiens	Engagement des Forces canadiennes : jusqu'à six militaires pour une période indéterminée	Cette mission vise à mettre en œuvre l'accord de paix signé à Lomé le 7 juillet 1999 et à contribuer au désarmement et à la démobilisation des groupes rebelles. Le 7 février 2000, le Conseil de sécurité a élargi le mandat de la MINUSIL en adoptant la résolution 1289 qui renferme des dispositions concernant la sécurité de différents sites, le soutien des autorités policières et la protection des civils qui ne participent pas aux combats.
	20. Mission des Nations unies en Sierra Leone (MINUSIL)	8 policiers	Participation des Forces canadiennes : de durée indéterminée	La MINUSIL est chargée de renforcer les capacités du service de police de la Sierra Leone par la formation, le mentorat et les activités consultatives.
	21. Tribunal spécial pour la Sierra Leone (TSSL)	4 policiers	Participation du Canada : de durée indéterminée	Le Tribunal spécial pour la Sierra Leone est chargé de mener des enquêtes et de traduire en justice les principaux responsables des violations du droit humanitaire international perpétrées en Sierra Leone pendant la guerre civile qui a sévi de 1996 à 1999.
	22. Mission des Nations unies en Afrique occidentale (opération Salitude)	1 militaire canadien	Fin du mandat : le 15 avril 2004	Le Département des opérations de maintien de la paix des Nations unies a demandé qu'un militaire canadien de haut niveau occupe les fonctions de conseiller militaire et d'agent de liaison militaire de haut niveau en Afrique occidentale (RSSG en Afrique occidentale). C'est à ce titre que le colonel Daniel Redburn s'est rendu à Dakar, au Sénégal, le 22 mars 2003.
	23. Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), Guinée	2 policiers	Fin du mandat : décembre 2004	En réponse à une demande du HCR, responsable de l'initiative, le Canada participe à un projet pilote sur la gestion de la sécurité des réfugiés, les activités de liaison et le renforcement des capacités, appuyant ainsi directement la brigade mixte établie par le gouvernement de la Guinée pour veiller à la sécurité des réfugiés.

L'Afrique

Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) est un programme d'action global qui vise à mettre fin à la marginalisation de ce continent. Ce sont des Africains qui président à la mise en œuvre de ce partenariat auquel ont souscrit en 2001 les 53 États membres de l'Organisation de l'unité africaine (maintenant appelée Union africaine). Le NEPAD met l'accent sur la direction et la prise en charge des efforts de développement par les Africains et il préconise un nouveau partenariat mondial fondé sur le partage des responsabilités et l'intérêt mutuel.

Plan d'action pour l'Afrique

Le 27 juin 2002, au Sommet de Kananaskis, les dirigeants du G8 ont adopté le Plan d'action pour l'Afrique destiné à appuyer le NEPAD. Ce document confirme le partenariat entre les pays du G8 et l'Afrique. Il renferme au-delà d'une centaine d'engagements précis dans des domaines cruciaux : la paix et la sécurité, la gouvernance, l'éducation, la santé, la croissance économique, l'allégement de la dette, l'agriculture et les ressources en eau.

L'Afrique figure en tête de liste des préoccupations du G8. Au Sommet d'Évian en 2003, les dirigeants du G8 se sont engagés à examiner les progrès de la mise en œuvre du Plan d'action pour l'Afrique au plus tard au Sommet de 2005. À Évian également, ils se sont entendus pour élargir le dialogue sur le NEPAD afin d'accueillir d'autres donateurs principaux et des institutions multilatérales, dont l'ONU. Le Forum du Partenariat pour l'Afrique, ainsi qu'il est convenu de l'appeler, donnera l'occasion d'approfondir le soutien politique et pratique pour le NEPAD.

En 2002, l'ONU a adopté une résolution qui fait du NEPAD la pierre angulaire de son engagement en faveur de l'Afrique. Le secrétaire général a demandé à tous les organismes de l'ONU présents en sol africain d'appliquer le cadre stratégique énoncé dans le NEPAD et il a créé le Bureau du conseiller spécial pour l'Afrique, lui confiant la coordination de l'assistance fournie par l'ONU.

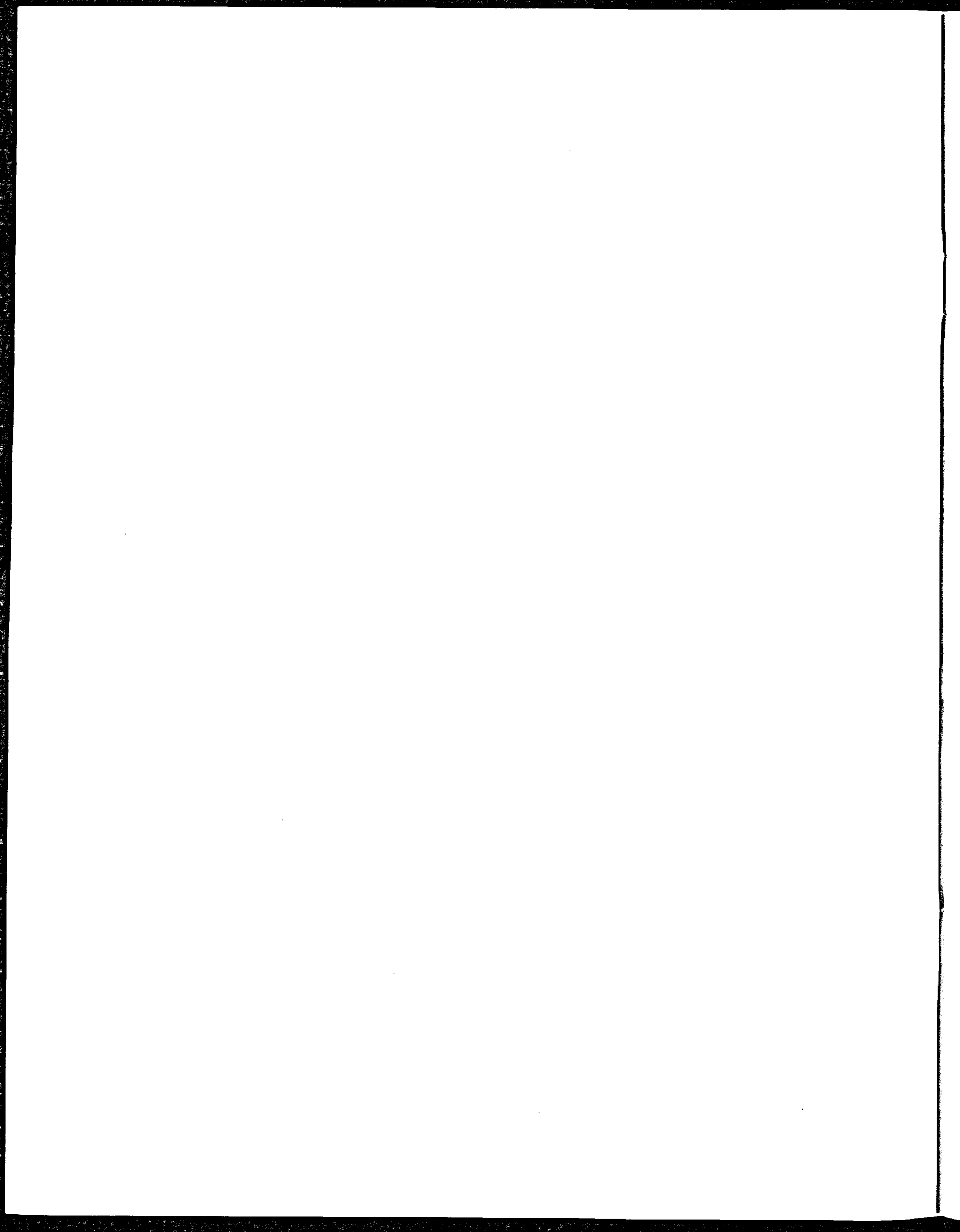
Paix et sécurité en Afrique

Au cours des cinq dernières années, des progrès ont été accomplis dans la recherche de solutions aux problèmes liés à la paix et à la sécurité en Afrique. Le nombre des conflits armés a diminué sensiblement. Les principaux pays africains participent de plus en plus activement aux efforts pour assurer la paix et

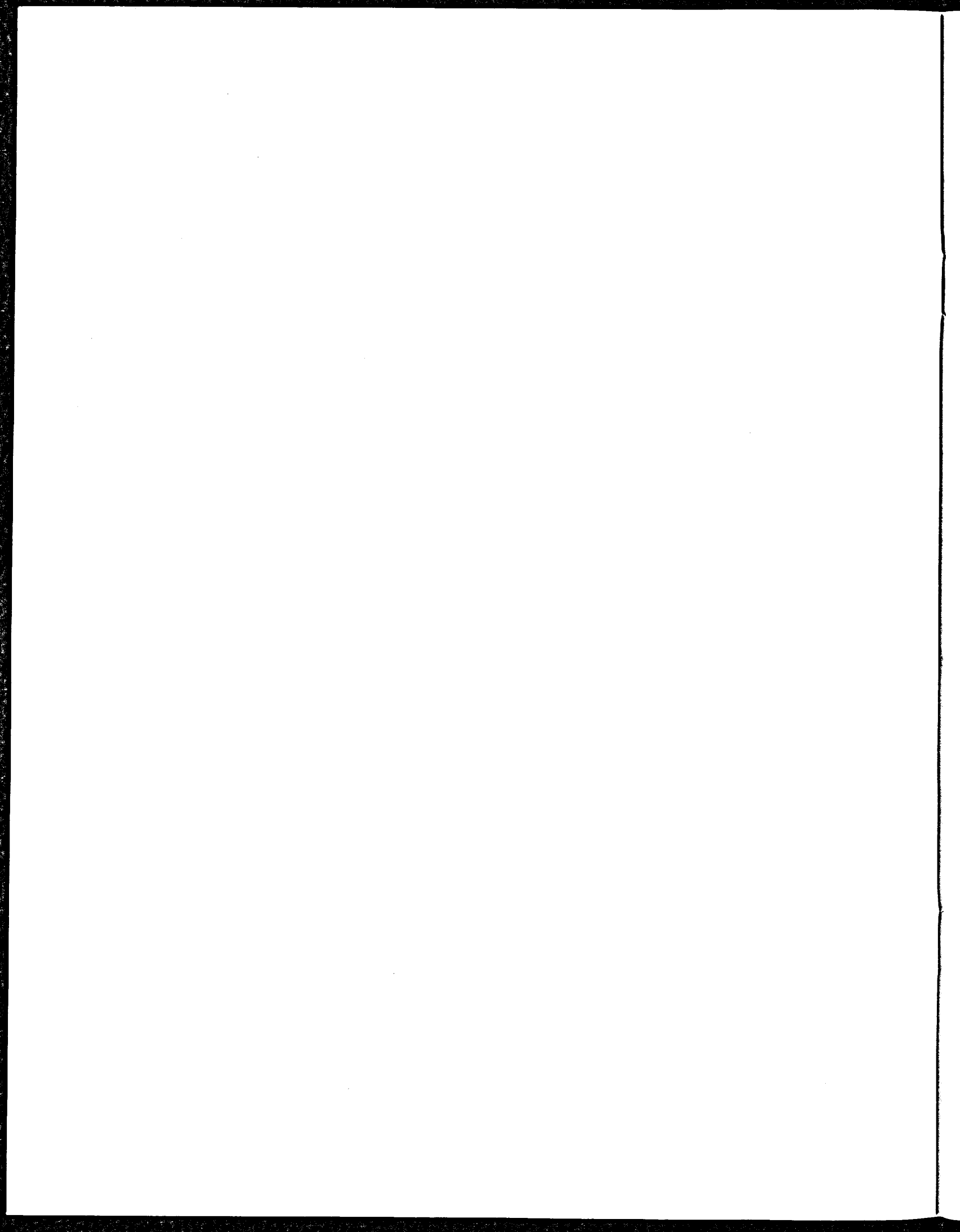
la sécurité internationales sur le continent et, depuis la création de l'Union africaine en 2003, les capacités institutionnelles s'améliorent.

Le Canada ne ménage pas les efforts pour promouvoir la paix en Afrique. Lorsqu'il présidait le Comité des sanctions contre l'Angola, qui relève du Conseil de sécurité de l'ONU, soit en 1999-2000, le Canada a joué un rôle déterminant dans le règlement de l'une des guerres civiles les plus longues qui aient déchiré l'Afrique. De plus, ses envoyés spéciaux poursuivent activement leur engagement en faveur du processus de paix en République démocratique du Congo et au Soudan.

La paix et la sécurité demeurent l'un des volets principaux du soutien du Canada au NEPAD. Par l'intermédiaire du Fonds canadien pour l'Afrique, le Canada a versé 15 millions de dollars pour la réalisation d'un projet novateur visant à assurer la paix et la sécurité en Afrique occidentale et une contribution additionnelle de 4 millions pour appuyer les institutions chargées de la paix et de la sécurité, dont l'Union africaine et le Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix, qui vient de voir le jour à Accra, au Ghana.



Notices biographiques



Le secrétaire général des Nations unies, M. Kofi Annan

M. Kofi Annan est né à Koumassi, au Ghana, le 8 avril 1938. Il étudie à l'Université scientifique et technologique de Koumassi et achève des études de premier cycle en économie au College Macalester, au Minnesota, en 1961.

En 1961 et 1962, M. Annan poursuit ses études en économie à l'Institut universitaire des hautes études internationales de Genève. Dans le cadre du Sloan Fellow du Massachusetts Institute of Technology en 1971-1972, M. Annan se voit décerner une maîtrise en sciences de la gestion.

M. Annan entreprend sa carrière aux Nations unies en 1962 auprès de l'Organisation mondiale de la santé, à Genève. En 1987, il est nommé sous-secrétaire général à la gestion des ressources humaines et coordonnateur des questions de sécurité pour le système des Nations unies. De 1990 à 1992, M. Annan est sous-secrétaire général à la planification des programmes, au budget et à la comptabilité, puis contrôleur.

M. Annan accède au poste de secrétaire général de l'Organisation des Nations unies le 2 janvier 1997, ce qui fait de lui le premier titulaire de cette charge à sortir des rangs du personnel de l'ONU. L'Assemblée générale l'a réélu par acclamation pour un second mandat de cinq ans qui prendra fin le 31 décembre 2006.

M. Annan est marié à la juriste et artiste Nane Annan. Ils ont trois enfants.

La gouverneure générale du Canada, M^{me} Adrienne Clarkson

M^{me} Adrienne Clarkson est née à Hong Kong en 1939. Elle vient au Canada avec sa famille en 1942. Après ses premières études à Ottawa, elle poursuit à l'Université de Toronto où elle obtient une maîtrise en littérature anglaise. Elle étudiera également à la Sorbonne.

De 1965 à 1982, M^{me} Clarkson prépare, produit et anime plusieurs émissions, dont *Take Thirty*, *Adrienne At Large* et *Fifth Estate*, pour la télévision anglaise de Radio-Canada. De 1982 à 1987, elle occupe le poste de déléguée générale de l'Ontario à Paris.

Après avoir occupé la présidence d'une maison d'édition pendant un an, M^{me} Clarkson revient à la télévision pendant 11 ans à titre d'animatrice et de scénariste.

Journaliste et auteure, M^{me} Clarkson produit et réalise en outre plusieurs films. Engagée dans le domaine des arts, elle a été présidente d'honneur de plusieurs organismes artistiques et caritatifs. Elle a en outre présidé le conseil d'administration du Musée canadien des civilisations.

M^{me} Clarkson est nommée gouverneure générale du Canada le 7 octobre 1999.

M^{me} Clarkson est mariée à l'essayiste et romancier John Ralston Saul.

Le premier ministre du Canada, M. Paul Martin

M. Martin est né le 28 août 1938 à Windsor, en Ontario. Il étudie le droit à l'Université de Toronto et est admis au barreau ontarien en 1966.

M. Martin passe la majeure partie de sa carrière dans le secteur privé, d'abord comme dirigeant d'entreprise chez Power Corporation du Canada, puis comme président et chef de la direction de Canada Steamship Lines Inc. Il siègera en outre au conseil d'administration de plusieurs grandes sociétés canadiennes.

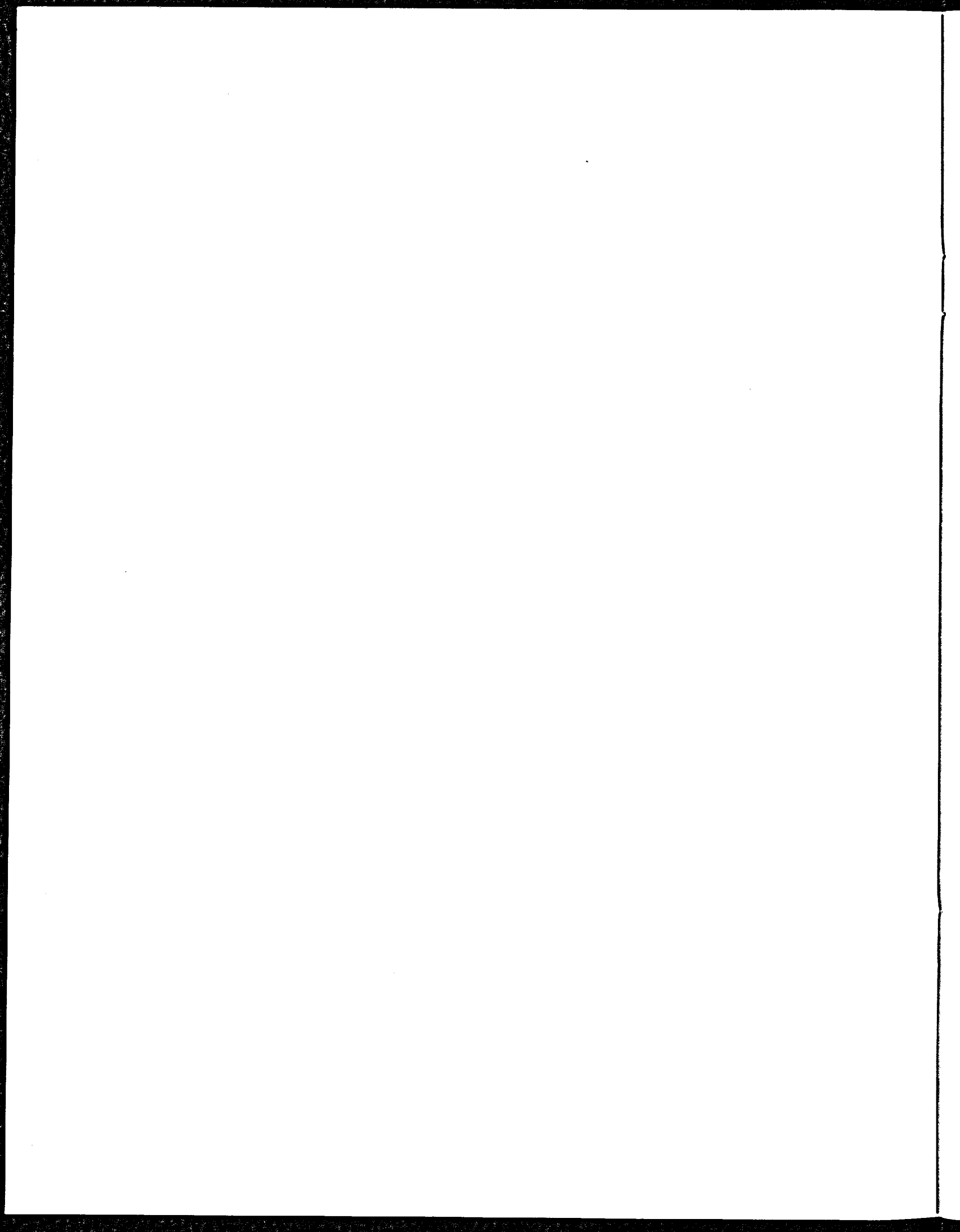
M. Martin est élu pour la première fois en 1988 comme député libéral représentant la circonscription québécoise de LaSalle-Émard à la Chambre des communes. Il est porte-parole suppléant en matière de finances et porte-parole pour l'environnement de 1991 à 1993.

M. Martin prête serment en qualité de ministre des Finances en 1993. Il sera aussi pendant deux ans le ministre responsable du Bureau fédéral de développement régional (Québec).

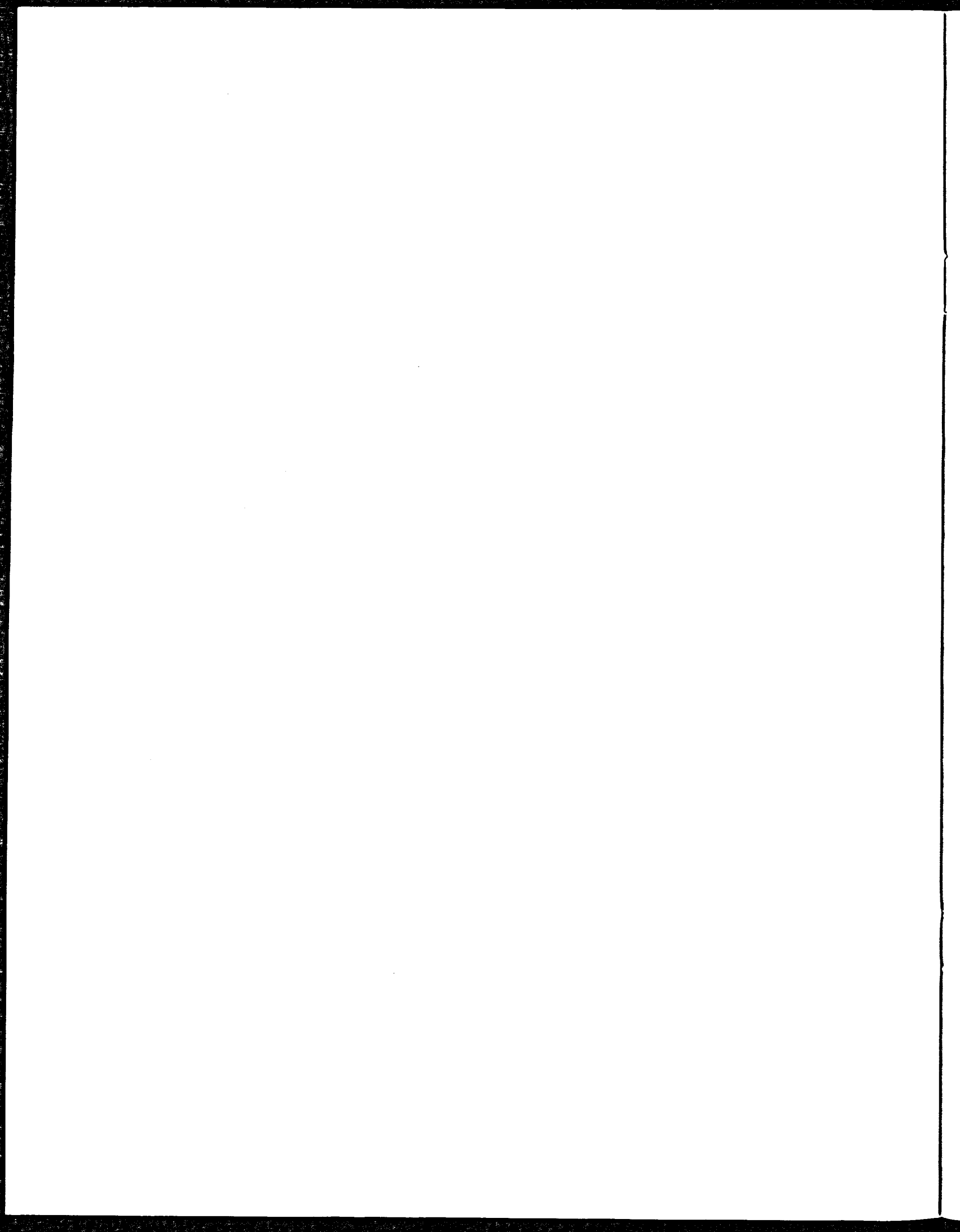
En 1999, pendant son mandat à titre de titulaire du portefeuille des Finances, M. Martin est nommé président du G20, groupe composé des pays du G7 et d'économies à marché émergent. Il est actuellement coprésident de la Commission des Nations unies pour le secteur privé et le développement.

M. Martin est porté à la tête du Parti libéral du Canada le 15 novembre 2003 et devient premier ministre du Canada le 12 décembre 2003.

M. Martin et son épouse Sheila ont trois enfants.



Annexes



ANNEXE 1

Les Objectifs du Millénaire pour le développement

Réunis en septembre 2000 à l'occasion du Sommet du Millénaire, les dirigeants politiques du monde entier ont arrêté un ensemble d'objectifs mesurables et assortis de délais pour lutter contre la pauvreté, la faim, la maladie, l'analphabétisme, la dégradation de l'environnement et la discrimination à l'égard des femmes. Placés au centre du programme d'action mondial, ces buts sont désormais connus sous le nom d'Objectifs du Millénaire pour le développement.

Voici donc ces objectifs que l'on se propose d'atteindre d'ici à 2015 :

- **Réduire de moitié la pauvreté extrême et la faim** : 1,2 milliard de personnes vivent encore avec moins d'un dollar par jour. Mais 43 pays, représentant plus de 60 p. 100 de la population mondiale, ont déjà atteint ou sont sur le point d'atteindre l'objectif consistant à réduire de moitié la faim d'ici à 2015.
- **Assurer l'éducation primaire pour tous** : Cet objectif est possible à atteindre même si 113 millions d'enfants ne vont pas à l'école; ainsi l'Inde devrait parvenir à un taux de scolarisation de 95 p. 100 d'ici à 2005.
- **Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes** : Les deux tiers des analphabètes dans le monde sont des femmes et 80 p. 100 des réfugiés sont des femmes et des enfants. Depuis le Sommet sur le microcrédit de 1997, des progrès ont été réalisés pour aider et émanciper les femmes pauvres, près de 19 millions rien qu'en 2000.
- **Réduire des deux tiers la mortalité des enfants de moins de 5 ans** : Onze millions de jeunes enfants meurent chaque année, mais ce chiffre était de 15 millions en 1980.
- **Réduire des trois quarts la mortalité maternelle** : Dans les pays en développement, le risque de mourir en couches est de 1 sur 48. Mais presque tous les pays disposent désormais de programmes de maternité sans risques et devraient progresser dans ce domaine.
- **Enrayer les maladies, en particulier le VIH/sida et le paludisme** : Des maladies meurtrières ont annulé les progrès d'une génération en matière de développement. Des pays comme le Brésil, l'Ouganda, le Sénégal et la Thaïlande ont montré que l'on pouvait faire échec au VIH.

- **Assurer un environnement durable** : Plus de 1 milliard de personnes n'ont toujours pas accès à l'eau potable. Toutefois, pendant les années 90, près d'un milliard de personnes ont obtenu l'accès à l'eau potable et le même nombre, à des installations sanitaires.
- **Mettre en place un partenariat mondial pour le développement, en fixant des objectifs relatifs à l'aide, au commerce et à l'allègement de la dette** : Trop de pays en développement consacrent davantage d'argent au service de la dette qu'aux services sociaux. Les nouveaux engagements pris au chapitre de l'aide au cours du seul premier semestre de 2002 représenteront un supplément annuel de 12 milliards de dollars en 2006.

ANNEXE 2

Le système des Nations unies en bref

Les Nations unies comptent six organes principaux : l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social, le Conseil de tutelle, la Cour internationale de Justice et le Secrétariat. Voici un aperçu du système des Nations unies.

Administration

Siège : New York; ceux des principaux organismes sont à Genève, à Vienne, à Nairobi, à La Haye et à Montréal

Membres : 191 (le Canada est l'un des pays fondateurs)

Chef : le secrétaire général, M. Kofi Annan

Mandat du secrétaire général : réélu le 1^{er} janvier 2002 pour cinq ans

Assemblée générale

Langues officielles : anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe

Session : de la mi-septembre à la mi-décembre de chaque année

Principales commissions : Désarmement et sécurité internationale; Économique et financière; Sociale, humanitaire et culturelle; Politique spéciale et décolonisation; Administrative et budgétaire; et Juridique

Conseil de sécurité

Nombre total de membres : 15

Membres permanents : 5, Chine, États-Unis, France, Royaume-Uni et Russie

Autres membres : 10, élus pour deux ans par l'Assemblée générale

Participation canadienne : six mandats, soit en 1948-1949, en 1958-1959, en 1967-1968, en 1977-1978, en 1989-1990 et en 1999-2000

Conseil économique et social (ECOSOC)

Membres : 54, élus pour trois ans par l'Assemblée générale

Responsabilités : institutions spécialisées dans le commerce international, le développement, la santé, l'industrialisation, les ressources naturelles, les droits de la personne, la population, l'aide sociale, la prévention du crime ainsi que la science et la technologie

Participation canadienne : le Canada siège actuellement à l'ECOSOC

Commission du secteur privé et du développement

Photo : Pedro Cote/PNUD



POINTS SAILLANTS

La Commission estime que toute approche du développement du secteur privé, et les recommandations relatives aux politiques et aux mesures à mettre en œuvre qui l'accompagnent, doit être fondée sur la réalisation que l'épargne, l'investissement et l'innovation qui mènent au développement sont principalement le fait des particuliers, des entreprises et des communautés.

Le secteur privé peut atténuer la pauvreté en contribuant à la croissance économique et à la création d'emplois et de revenus pour les pauvres. Il peut également autonomiser les pauvres en leur fournissant une large gamme de produits et de services à des prix inférieurs.

Les petites et moyennes entreprises peuvent être des moteurs de la création d'emploi, des pépinières d'innovation et d'esprit d'entreprise. Mais dans beaucoup de pays pauvres, elles occupent une place marginale dans l'écosystème économique intérieur. Nombre d'entre elles opèrent hors du système juridique formel, contribuant ainsi une large informalité et à une faible productivité. Elles n'ont pas accès au financement et aux capitaux à long terme, base sur laquelle les entreprises se développent.

La Commission estime que la responsabilité de parvenir à la croissance et à un développement équitable incombe au premier chef aux pays en développement.

Cette responsabilité comporte la création des conditions qui permettent d'obtenir les ressources financières nécessaires à l'investissement. Ces conditions, l'état de la gouvernance, les politiques macroéconomiques et microéconomiques, les finances publiques, le système financier et les autres composantes fondamentales de l'environnement économique des pays, sont déterminées dans une large mesure par les actions des décideurs politiques intérieurs. Le défi qu'ils ont à relever est celui de tirer parti des progrès de la stabilité macroéconomique et de la démocratie et de lancer des réformes qui produiront des changements supplémentaires au niveau des cadres institutionnels afin de libérer le potentiel du secteur privé et d'en favoriser le développement.

La plupart des actions recommandées exigent la coopération de plusieurs acteurs. Lorsque les gouvernements mettent en œuvre des changements de politique, ils le font souvent avec l'appui et la participation directs d'institutions de développement multilatérales. Lorsque le secteur privé prend une part plus active au développement durable, c'est souvent avec une intervention de la société civile qui accroît la visibilité de la question. Lorsque les gouvernements procèdent à des réformes réglementaires, ce peut être en consultation directe avec des représentants du secteur privé. Les actions distinctes décrites ici doivent être perçues dans le cadre de cette large coopération, dont la nécessité est encore plus grande dès lors qu'il s'agit de réduire la pauvreté.

Nous nous intéressons aux trois sphères suivantes :

1. **La sphère du secteur public**, pour promouvoir les réformes des

lois et des règlements et lever les divers obstacles qui s'opposent à la croissance.

2. **La sphère public-privé**, pour faciliter la coopération et la formation de partenariats entre les acteurs du secteur public et du secteur privé de manière à élargir l'accès aux facteurs clés que sont le financement, les compétences et les services de base.
3. **La sphère du secteur privé**, pour encourager l'élaboration de modèles d'entreprises qui peuvent être appliqués à grande échelle et reproduits et qui sont commercialement durables.

ACTIONS DANS LA SPHÈRE DU SECTEUR PUBLIC : CRÉATION D'UN ENVIRONNEMENT PORTEUR

La création d'un environnement porteur comporte des mesures conçues pour réduire la part du secteur informel dans l'économie, par une réforme de l'environnement général favorable au secteur économique formel.

Pour les gouvernements des pays en développement Réforme des règlements et renforcement de la primauté du droit.

Les gouvernements des pays en développement doivent prendre un engagement résolu et sans ambiguïté en faveur de politiques qui assurent un développement durable du secteur privé; cet engagement doit se doubler d'une authentique volonté de réformer l'environnement réglementaire en éliminant les contraintes artificielles et induites par les politiques qui freinent la croissance économique.

Formalisation de l'économie. Les gouvernements des pays en développement doivent s'attacher à créer des conditions

qui réduisent l'informalité et modifient progressivement la composition de l'écosystème du secteur privé.

Association du secteur privé au processus politique. Les autorités gouvernementales doivent forger un authentique partenariat avec les représentants du secteur privé intérieur pour mettre en œuvre les changements et veiller à ce que les PME et les microentreprises aient voix au chapitre.

Pour les gouvernements des pays développés

Appui de l'instauration d'un environnement macroéconomique et d'un régime des échanges commerciaux internationaux porteurs. Un accroissement des flux de l'aide et une réforme du système commercial mondial pour offrir des opportunités économiques équitables aux producteurs des pays en développement sont essentiels pour promouvoir une croissance rapide de l'investissement intérieur privé.

Réorientation des stratégies opérationnelles des institutions et organismes de développement multilatéraux et bilatéraux. En encourageant le développement durable du secteur privé, les gouvernements des pays développés doivent veiller à ce que les actions collectives de ces organismes soient mieux coordonnées, afin d'accroître leur efficacité et de réduire les pressions qui s'exercent sur les capacités administratives des gouvernements des pays en développement.

Déliement de l'aide. La modification des règles administratives régissant les fonds liés autoriserait un emploi plus efficace et une meilleure exécution de l'assistance technique visant à stimuler le développement du secteur privé.

Pour les institutions de développement multilatérales
Application des recommandations de Monterrey concernant la spécialisation et les partenariats aux activités de développement du secteur privé.
Le chevauchement de ces activités

est un facteur d'inefficacité et qu'il convient d'y remédier d'urgence.

Traitement de la question de l'informalité dans les pays en développement. Certains travaux novateurs en cours sont consacrés au repérage de la structure du secteur informel et un effort mondial pour étendre la portée de ces travaux apportera selon toute vraisemblance des avantages appréciables.

ACTIONS DANS LA SPHÈRE PUBLIC-PRIVÉ : FORMATION DE PARTENARIATS ET INNOVATION

La Commission estime que toutes les parties prenantes doivent déployer des efforts concertés dans les domaines des finances, des compétences et des partenariats public-privé pour assurer la fourniture des services de base.

Pour le secteur privé

Facilitation de l'accès à des options de financement plus nombreuses. Nous envisageons la poursuite du développement et des réformes des marchés financiers intérieurs en conjonction avec des efforts de renforcement des compétences des instances de réglementation et des institutions financières privées.

Appui du développement des compétences et des connaissances.

Les activités de renforcement des compétences peuvent aller de programmes ciblant les hauts responsables du secteur public et du secteur privé à la formation de microentrepreneurs et aux efforts conjoints avec les autorités et les syndicats pour améliorer les compétences de la main-d'œuvre.

Création des conditions requises pour la fourniture durable de services de base, notamment l'alimentation en énergie et en eau. La Commission conclut à la nécessité d'élaborer des modèles novateurs de partenariats entre les fournisseurs de services gouvernementaux, les multinationales et les entreprises locales.

ACTIONS DANS LA SPHÈRE DU SECTEUR PRIVÉ : MOBILISATION DES CAPACITÉS ET DES RESSOURCES

La Commission pense que le secteur privé, en particulier les grandes entreprises locales et les multinationales, doit se rendre compte qu'il peut contribuer à un développement économique accéléré et à l'atténuation de la pauvreté.

Canalisation de l'initiative privée vers les efforts de développement. Nous pensons que le secteur privé possède un immense potentiel à mettre au service du développement par l'apport de ses connaissances, de son expertise, de ses ressources et de ses relations.

Établissement de relations avec les multinationales et les grandes entreprises pour appuyer les entreprises plus petites. Les relations entre les entreprises de différentes catégories des pays en développement offrent aux entreprises locales des voies efficaces d'accès aux marchés, au financement, aux compétences et au savoir-faire.

Recherche d'opportunités dans les marchés du bas de la pyramide. D'autres actions essentielles de la part du secteur privé, tant intérieur qu'international, consistent en la reconnaissance des besoins des marchés du bas de la pyramide et en l'élaboration de solutions novatrices pour y répondre.

Établissement de normes. Le secteur privé doit s'engager résolument en faveur du développement durable, en mettant clairement l'accent sur la bonne gouvernance et la transparence des entreprises.

Pour la société civile et les organisations ouvrières

La Commission pense que les organisations de la société civile et les organisations ouvrières doivent continuer d'intervenir en tant qu'observateurs critiques de l'agenda du développement et facilitateurs et partisans actifs d'approches novatrices

visant à assurer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et à améliorer les conditions de vie des pauvres.

Accroissement de la responsabilité au sein du système. Il s'agit ici d'une composante centrale du travail des organisations de la société civile, comme l'est aussi le leadership qu'elles exercent pour promouvoir le concept du développement durable. Il convient de renforcer ce travail.

Élaboration de nouveaux partenariats et de nouvelles relations en vue de la réalisation d'objectifs communs. Les organisations de la société civile sont les plus proches de la base de la pyramide. Elles font souvent aussi fonction de substituts aux fins d'expérimentations de nouvelles technologies pour résoudre les problèmes.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Afin d'encourager le progrès, la Commission recommande que les Nations Unies appuient le suivi du développement du secteur privé. Un rapport d'avancement annuel permettrait de maintenir les recommandations générales de la Commission au premier plan et de veiller à ce que les acteurs s'engagent à traiter des nombreux problèmes décrits ici.

La Commission a entrepris de formuler un premier ensemble d'initiatives applicables pour faciliter ces transformations dans les pays distincts et pour fournir aux instances gouvernementales et au secteur privé des instruments qui viendront compléter les ressources actuellement disponibles afin de lancer rapidement un programme de changement. Ces premières actions visent à inciter les partenaires potentiels qui lisent le présent rapport à agir de concert. Notre message est celui-ci : joignez vos efforts aux nôtres.

Notes

Notes

doc
CA1
EA
2004V34
EXF

.b3706576 (E)
.b3706588 (F)



Visit to Canada by Kofi Annan Secretary-General of the United Nations

**Ottawa
March 8-9, 2004**

Background Information

Canada

0159015 9 183 717

*Printed on
recycled paper*



*Imprimé sur du
papier recyclé*



Department of Foreign Affairs
and International Trade

Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international



Printed in Canada
Imprimé au Canada

Contents

General Information

- Canada and the United Nations 7
- UN Reform 10
- The Private Sector and Development 12
- The Global Compact 15
- Human Rights 16
- The Responsibility to Protect 18
- HIV/AIDS 20
- Peacekeeping 22
- Africa 26

Biographies

- Kofi Annan, Secretary-General of the United Nations 31
- Adrienne Clarkson, Governor General of Canada 32
- Paul Martin, Prime Minister of Canada 33

Appendices

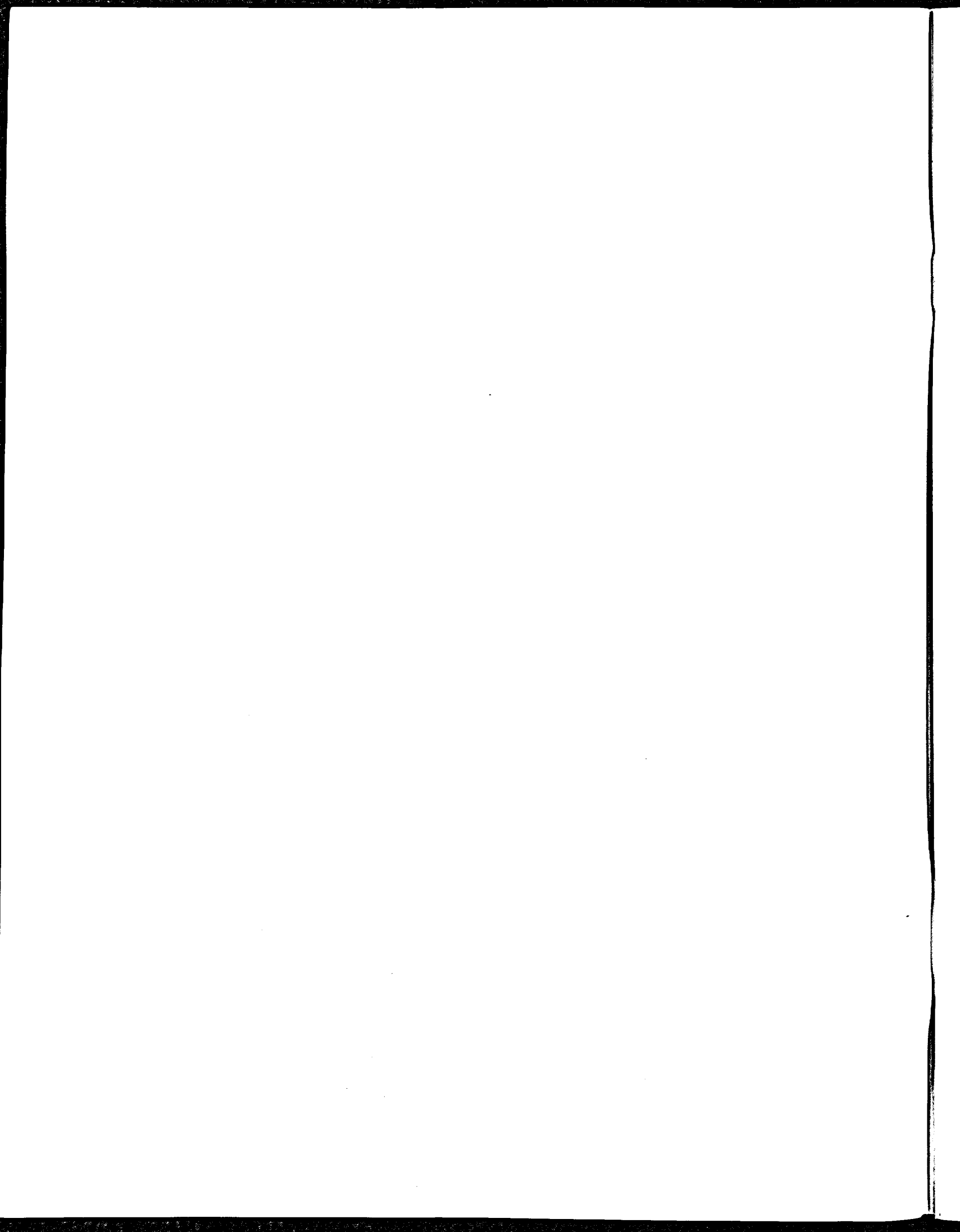
- 1. The Millennium Development Goals 37
- 2. The UN System in Brief 38
- 3. Highlights of *Unleashing Entrepreneurship: Making Business Work for the Poor* 39

16403 317 (e) b 3706576
 16403 318 (f) b 3706588

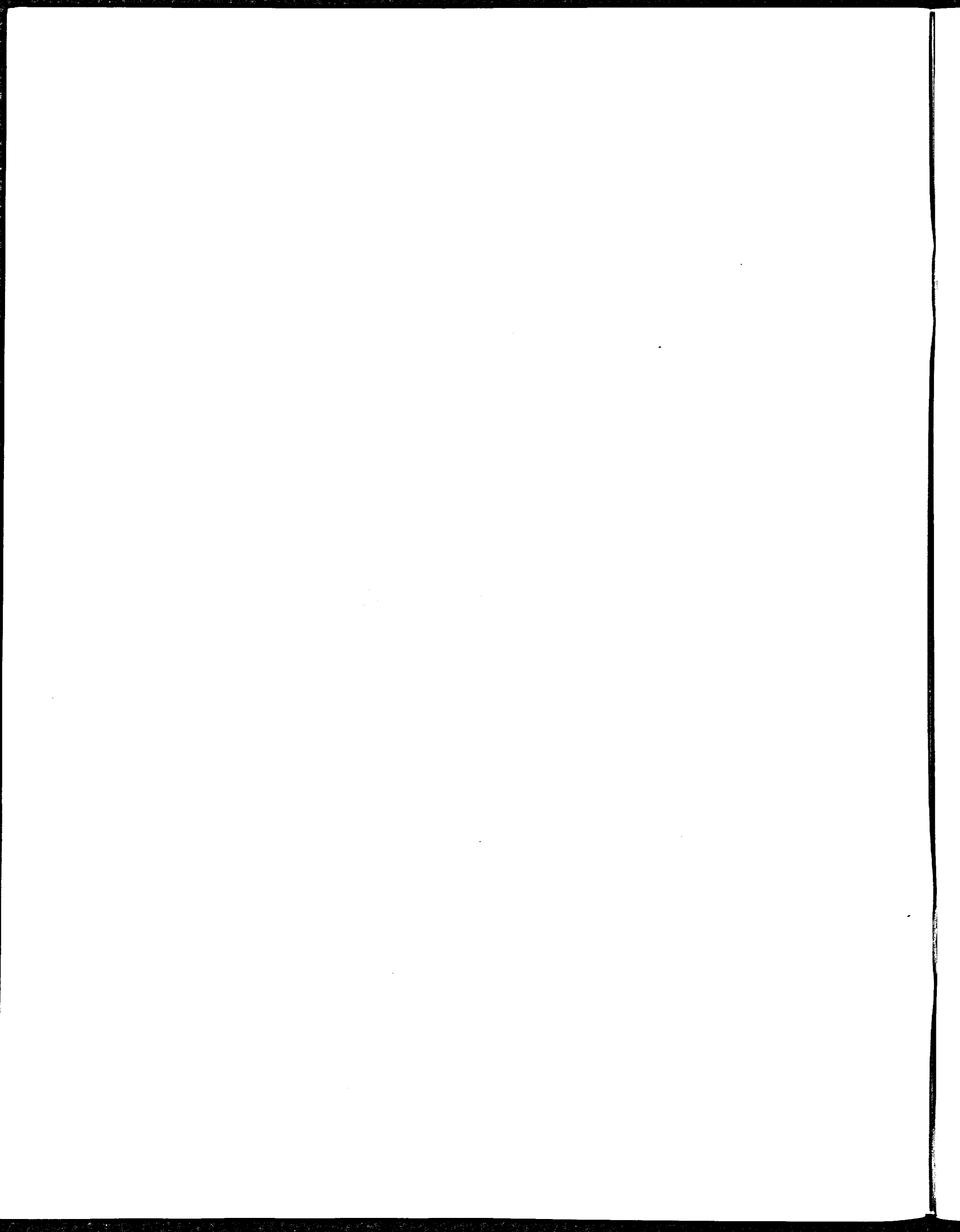
Dept. of Foreign Affairs
 Min. des Affaires étrangères

AOUT 17 2004
 AUG 17 2004

Return to Departmental Library
 Retourner à la bibliothèque du Ministère



General Information



Canada and the United Nations

In the spring of 1945, Canada and 49 other nations gathered at the San Francisco Conference. These countries drafted and adopted the Charter of the United Nations, a new international body created to prevent, through negotiation and discussion, military conflict and to promote human rights and economic and social development.

Canada's delegation to the conference included Prime Minister William MacKenzie King and two future prime ministers: Louis St. Laurent, the Secretary of State for External Affairs, and Lester B. Pearson, his deputy. All took an active role in defining the mandate of the organization.

Canada quickly earned a reputation as an objective mediator and an effective conciliator capable of identifying common ground and purpose in the midst of diversity. Canada remained prominent as the UN organization and its agencies began to evolve. It was at a conference in Quebec City in 1945 that the Food and Agricultural Organization was conceived. Two years later, Montreal was chosen as the headquarters for the International Civil Aviation Organization.

Canada remains a strong supporter of international co-operation through the United Nations. The UN system has been the key forum through which Canada has sought to influence world affairs, advance peace and security, promote its trade and economic interests, and share Canadian values such as liberty, democracy, equality of opportunity, and fairness.

Over the years, Canada has been involved in almost every peacekeeping operation mandated by the United Nations — in Cyprus, Bosnia, Afghanistan and elsewhere. These activities have built Canada's international reputation and enabled it to play a significant role in maintaining peace in the troubled spots of the world.

Canada has been elected to the Security Council six times. During its most recent term (1999-2000), Canada consistently supported greater accountability, transparency and effectiveness in the working of the Security Council and led the way on sanctions reform. Canada supports a security council that allows its non-permanent members to make a contribution.

Canada, working with others and with the United Nations, has led in bolstering human security by helping to rid the world of anti-personnel mines, halting the traffic in light and small weapons, and ending the use of children as soldiers. Canada has also been active in promoting international treaties that complement the work of the United Nations, such as its leadership on the Ottawa Convention, an international agreement signed by 122 countries to ban anti-personnel landmines.

From the drafting of the Universal Declaration of Human Rights over 50 years ago through recent contributions and actions, Canada has been a strong voice in human rights matters. More recent initiatives include Canada's role in establishing the International Criminal Court; contributions to draft the UN Declaration on the Elimination of Violence Against Women; and work to protect children from sexual exploitation and from child labour.

In the belief that international peace and security can best be served through economic and social development, Canada has been a strong advocate and major contributor to the work of the many UN specialized agencies concerned with these matters over the years.

For example, with the United Nations Children's Fund (UNICEF), Canada has led in promoting Child Health and Nutrition Days, an initiative that integrates the delivery of vaccines, vitamin A, deworming medications, and other lifesaving interventions. Canada has also been working with UNICEF and the UN World Food Programme to better target emergency food aid to those most in need and to improve the nutritional quality of food-aid rations.

A strong supporter of environmental protection, Canada has also played an important role on the international stage by supporting the Kyoto Protocol, contributing to the UN-led Forest Principles, and being one of the first countries to ratify the Convention on Biological Diversity.

Today, the United Nations is facing challenges and pressures unimagined by its founders. No one country can meet all of the challenges on its own. The need for effective multilateral co-operation is greater than ever. Canada is committed to continuing its work with a revitalized UN system, one that is ready to meet the challenges of promoting international peace and security, human rights, and economic, social and cultural development in the 21st century.

Facts and figures

- The two-year regular budget for core UN functions in 2004 and 2005 is \$3.16 billion US, (about \$4 billion Cdn). These functions include secretariat operations in New York, Geneva, Vienna, Nairobi, and the five regional commissions.
- Canada's assessed contribution to the UN regular budget for 2004 is about \$53.1 million. Based on Canada's population of 32 million, this is about \$1.66 a person. Canada continues to be the seventh largest contributor to the UN regular budget.
- The UN Budget Honour Roll at www.un.org/News/ossg/hon2004.htm provides a status report on member state contributions to the UN regular budget for 2004. As of Feb. 9, 2004, 37 of 191 UN member states had paid

their annual contribution, including Canada. Full payment was due on Jan. 31, 2004.

- Canada's share for the UN regular budget and for the UN peacekeeping budget was 2.5 per cent each in 2003. It increased slightly to 2.8 per cent in 2004.
- The UN peacekeeping budget for the period July 2003 to June 2004 is \$2.8 billion US (about \$3.7 billion Cdn).
- For the period April 2002 to March 2003, Canada's assessed contributions to UN peacekeeping operations amounted to about \$77.1 million.
- Canada has led the way in calling for all member states to meet their financial obligations in full and on time, as Canada has consistently done. As of Dec. 31, 2003, total outstanding contributions to the UN regular budget, the UN peacekeeping budget, and the International Criminal Tribunals totalled \$1.6 billion US. Of this, more than \$1 billion US is outstanding for the peacekeeping budget.
- The cost of UN peacekeeping has fluctuated widely in recent years in response to conditions in trouble spots around the world.
- On Dec. 31, 2003, there were 233 Canadian Forces and civilian police personnel committed to seven UN peacekeeping operations around the world. In total, about 3,600 Canadian Forces personnel are currently serving on UN-mandated operations.
- Since the inception of peacekeeping in 1956, more than 100,000 Canadians have served in these operations.

UN Reform

The United Nations currently faces new global dynamics that are not always easily addressed by the structures created in 1945. These dynamics include globalization, the much greater extension of communications, and the important role of civil society. As well, threats to the people of the world have increased in number and complexity — terrorism, weapons of mass destruction, intra-state conflicts, organized crime, and dangerous communicable diseases. The need to deal with these problems has spurred calls for reform of the UN system.

Reforming the United Nations

Since becoming Secretary-General in 1997, Kofi Annan has worked for UN reform. With the 1998 appointment of Canada's Louise Fréchette as the first deputy secretary-general, these efforts resulted in a major internal reorganization of the UN Secretariat, including a personnel reduction of more than 10 per cent and improved management.

At the Millennium Summit in September 2000, 147 world leaders signed the Millennium Declaration. This led to the elaboration of the Millennium Development Goals — aimed largely at reducing poverty and improving health and education. (See Appendix 1.) These have since served as an organizing concept for the UN development efforts.

In September 2002, the Secretary-General launched a reform package with many initiatives. These include

- establishing priorities based on the Millennium Declaration (discarding outdated activities and making provision for new issues),
- overhauling UN planning and budget processes and giving the Secretary-General more authority to reallocate resources,
- reforming conference services (20 per cent of the budget) and public information,
- mainstreaming human rights in the United Nations,
- improving co-ordination of UN development machinery, and
- reviewing UN relations with civil society.

In the wake of the Iraq crisis, the Secretary-General in September 2003 called for further reform of the United Nations. On Nov. 4, 2003, he established a 16-member body, the High Level Panel on Threats, Challenges and Change.

By late 2004, the panellists are to recommend ways to strengthen the United Nations by reforming its institutions and processes. They will first examine challenges to peace and security, consider the contribution of collective action in addressing these challenges, and review the functioning of major organs of the United Nations and the relationship between them.

Canada immediately supported this call and intends to contribute to the panel's deliberations to ensure that Canada's voice is heard on the means to meet the challenges and threats facing the world, as well as on the need for reforms within the UN system itself.

Canada's support for UN reform

Canada, as a supporter of multilateral co-operation, a long-time contributor to UN peacekeeping missions, and the seventh-largest donor to the United Nations, has been and remains highly supportive of reform of the UN system. For example, during Canada's 1999-2000 term on the UN Security Council, this country worked to improve the Security Council's effectiveness and transparency, and its accountability to member states. Canada also supported such innovations as

- expanding the Security Council agenda beyond traditional security to include human security,
- including the protection of civilians as a regular part of peacekeeping mandates,
- holding regular meetings of the Security Council with countries contributing troops and other personnel to UN missions, and
- introducing Security Council sanctions that target governing elites rather than whole populations, and introducing mechanisms to monitor sanctions, so they produce the desired results.

Canada is also participating in ongoing efforts to improve the functioning of the General Assembly and the Economic and Social Council, to enhance the effectiveness of the UN human rights machinery, and to improve the coherence and effectiveness of the UN development system.

Canada believes that the United Nations cannot be allowed to be marginalized or replaced by other mechanisms. As former prime minister Lester B. Pearson said, the United Nations is "our best, and perhaps our last, hope of bringing about a creative peace if mankind is to end a savage tradition that the strong do what they can and the weak suffer what they must."

The Private Sector and Development

Report of the Commission on Private Sector and Development

The UN Commission on the Private Sector and Development, co-chaired by Prime Minister Paul Martin and Ernesto Zedillo, Mexico's former president, was created by UN Secretary General Kofi Annan in July 2003.

The Commission was to identify and address the legal, financial, and structural obstacles to expanding the local private sector in developing countries, especially in the poorest regions and communities.

The Commission's report of March 1, 2004, entitled *Unleashing Entrepreneurship: Making Business Work for the Poor*, drew on the expertise of the Commission's 15 members from both the developed and developing worlds. The Commission intends to see its recommendations put into practice, unleashing the full economic and social potential of small and mid-size businesses employing and serving the world's poor.

Initiatives to be announced in the coming months will include projects led by the United Nations, as well as projects conceived and managed by members of the Commission, the private sector, and international development institutions. To ensure that the many issues identified in the report are acted upon, the Commission has asked that the United Nations track the progress of private sector development through an annual report.

Canada responded to the Commission's recommendations immediately by announcing two initiatives aimed at removing obstacles to the expansion of the local private sector in developing countries. These are a task force to develop a mechanism to foster greater links between the private sector in developed and developing countries, and a pilot project in Bangladesh to spur growth in small and medium companies.

Task force on the brokerage function

A key finding of the Commission is the need to tap private sector capabilities and resources in developed and developing countries to promote economic growth in developing countries. Existing energies and opportunities are rarely used because the needs in developing countries have not been well matched with resources and interests around the globe.

In response, the report stresses that an effective brokerage infrastructure that promotes links between private sectors in developed and developing countries would make more transactions between them feasible by reducing the overall risk and transaction costs that often serve as impediments to investment and action.

Establishing a brokerage function would

- support the growth of small and mid-size firms;
- harness the power of private sectors;
- increase access to market information, technology, and finance in developing countries;
- strengthen links between private sector actors — including entrepreneurs, businesses, institutions, civil society, and non-governmental organizations in developed and developing countries; and
- support, accelerate, scale up or replicate innovative initiatives. These initiatives include public-private sector partnerships and new business models that serve the poor. They also involve helping small and medium-size businesses obtain access to national and international markets; linking international investors or partners with local companies or entrepreneurs; and helping bring new technologies into use.

Many private sector, civil society, bilateral and multilateral organizations are already involved in private sector development activities in developing countries. They do this, for example, by supporting regulatory reforms to create strong environments for private sector growth; by providing capacity building, technical assistance, and training to micro, small, and medium enterprises; and by increasing access to markets — rural, national, regional, and international.

Canada and the United Nations Development Program will convene an action-oriented task force of experts from the public and private sectors to examine the proposed brokerage function and to recommend an organizational structure to develop and deliver the brokerage role.

To develop an organizational structure to support the role, the task force will explore the following questions:

1. How can brokerage be used to unleash entrepreneurship and support small and mid-size enterprises in developing countries?
2. Who are the key actors or partners, and how can they best engage in the brokerage function?
3. What kinds of financing mechanisms would be necessary to support this brokerage function, and who would be best placed to deliver them?

The task force will propose an organizational structure to manage the development of a brokering relationship between partners in developed and developing countries. This structure will seek to involve existing complementary groups that are best placed to strengthen business links between the organizations.

Canada will host a small secretariat to aid the work of the task force, which will complete its work by Sept. 1, 2004.

Local Enterprise Investment Centre Pilot, Bangladesh

In developing countries, there are not enough competitive small and medium firms, and the existing ones are not growing into large companies. In Bangladesh, 177,000 small and medium enterprises employ 82 per cent of the industrial labour force (23 per cent of the total labour force). However, these companies contribute only half of the industrial output.

Many of the Commission's recommendations speak to the need to channel private sector initiative into development efforts, facilitate access to broader financing options, assist skill and knowledge development, and develop new partnerships between multinational and large domestic companies to nurture smaller businesses in developing countries.

Canada, through the Canadian International Development Agency, will pilot a \$5 million, three-year Local Enterprise Investment Centre in Dhaka, the capital of Bangladesh. The investment centre will help small and mid-size firms attract investors by strengthening the capacity of a local institutional partner to provide them with core services that build the knowledge, skills, and partnerships needed to navigate the early stages of the investment process. Services will be tailored to the needs of these businesses in such areas as project design, feasibility studies, business planning, and due diligence.

The Centre will support

- small and mid-size enterprises entering joint ventures or other partnerships that improve competitiveness and growth through capital, technology and good business practices;
- a local development finance institution experienced in financing, leasing, guarantees, syndication, and equity investment; and
- links to networks of small and medium firms and partnerships between domestic and global investors.

Canada will examine whether the Local Enterprise Investment Centre could be used as a model for other countries that have been identified as priorities for development assistance.

The Global Compact

Launched by UN Secretary-General Kofi Annan in 2000, the Global Compact is a call to world business leaders to commit themselves to a set of nine principles on human rights, the environment, and labour — based on several existing international instruments. Since the original 50 companies in 14 countries, the number of participants has expanded to 1,200 from 52 countries. Even cities have signed up.

The Global Compact organizes a yearly dialogue among participating companies and non-governmental organizations. Dialogues have examined issues such as working in zones of conflict, HIV/AIDS, sustainable development, and increasing investment in the Least Developed Countries. The private sectors of many countries, including Brazil, Chile, China, France, Germany, India, Norway, Poland, and the United Kingdom are actively involved in the Global Compact.

Canada and the Global Compact

As a result of the Global Compact's policy dialogue, *The Role of the Private Sector in Zones of Conflict*, a series of regional conferences have been organized to promote the objectives and activities of the Global Compact and to encourage dialogue and co-operation among business, labour, civil society and UN agencies at the local level. Canada will support this work by funding a conference in Colombia, scheduled for the spring of 2004, through the Human Security Program and the Department of Foreign Affairs.

Additionally, CIDA has recently provided \$200,000 to the UN Secretariat for the soon-to-be created UN Partnerships Office, which will bring together management of the Global Compact office and the UN Fund for International Partnerships. The Partnerships Office will also work to improve UN coherence in its private sector partnerships.

Human Rights

Promoting respect for human rights and fundamental freedoms is one of the goals of the United Nations. Since the 1948 Universal Declaration of Human Rights (of which a Canadian, John Humphrey, was a principal drafter), the United Nations has adopted a series of treaties and declarations to establish a framework and set of standards to protect and promote human rights.

The UN General Assembly and the UN Commission on Human Rights play key roles in human rights decision making. The General Assembly's Social, Humanitarian and Cultural Committee conducts a far-reaching, substantive debate on human rights matters.

The Commission on Human Rights is the main UN forum for addressing human rights issues. Its annual six-week session publicly scrutinizes the human rights situation in a number of countries and also addresses thematic human rights issues, such as torture, religious intolerance, racial discrimination, violence against women, freedom of expression, and economic, social and cultural rights. Since 1994, special sessions of the commission have been called to discuss situations in Rwanda, East Timor and, in 2000, Israel.

The commission has 53 member states elected for three-year terms. Canada has been a member for 25 of the last 40 years and is seeking re-election in 2005.

The UN High Commissioner for Human Rights is the UN official with principal responsibility for activities that promote and protect human rights.

Canada, the United Nations, and human rights issues

Canada has been a consistently strong voice for the protection of human rights, from the drafting of the Universal Declaration of Human Rights over 50 years ago to the present.

In addition to being an active participant in the annual meetings of the UN Commission on Human Rights, Canada has sought to ensure consideration of human rights issues in all UN activities and support for the increasing number of human rights field operations of the Office of the High Commissioner for Human Rights, including units attached to UN peacekeeping operations.

Canada also played a significant role in establishing the International Criminal Court. It actively took part in the preparatory discussions and chaired the June 1998 international negotiating conference, led by Canadian ambassador Philippe Kirsch. Canada's contribution helped bring about an international court to try cases of genocide, crimes against humanity, and other war crimes.

Through the Canadian International Development Agency's development assistance programs, as well as its participation in UN funds, programs and special institutions, Canada invests in strengthening the electoral processes, the judicial systems, legislatures, and independent media of developing countries.

UN Human Rights Bodies

The UN network of human rights bodies may be viewed as falling into two categories: 1. legislative and policy-making bodies and 2. implementation and monitoring bodies. However, functions can overlap, especially in the cases of major legislative bodies whose agenda combines policy and implementation questions.

1. UN legislative and policy-making bodies
 - General Assembly
 - Commission on Human Rights (subsidiary of Economic and Social Council)
 - Sub-Commission on the Promotion and Protection of Human Rights
 - Commission on the Status of Women (subsidiary of Economic and Social Council)

2. UN implementation and monitoring bodies
 - Treaty-based bodies:
 - Human Rights Committee
 - Committee on Economic, Social and Cultural Rights
 - Committee on the Elimination of Racial Discrimination
 - Committee Against Torture
 - Committee on the Elimination of Discrimination Against Women
 - Committee on the Rights of the Child
 - Mechanisms created by the Commission on Human Rights
 - Office of the High Commissioner for Human Rights

The Responsibility to Protect

Over the last few years, the safety of the individual has increasingly become both a new measure of global security and a new impetus for global action.

Recent human security debates have explored whether the international community has the right to intervene in a sovereign state's affairs for humanitarian purposes when the resident government or regime of that country is opposed to such actions.

In his Millennium Report to the United Nations, Secretary-General Kofi Annan challenged the international community to address the political, operational, legal, and ethical dilemmas posed by the issue of humanitarian intervention.

Canada and the responsibility to protect

Since 1997, Canada has taken a lead role in advocating an international political agenda that includes the idea of human security — an approach to foreign policy that places strong emphasis on the safety of the individual as opposed to focusing exclusively on the security of territory or government.

In response to the Secretary-General's challenge, Canada established the International Commission on Intervention and State Sovereignty (ICISS). The commission, a panel composed of international experts, was asked to find ways of reconciling the foundational norm of non-intervention with the humanitarian imperatives posed by genocide and other mass atrocities.

The ICISS report: *The Responsibility to Protect*

In 2001, Canada presented the commission's report, *The Responsibility to Protect*, to the Secretary-General and the UN community (online at www.iciss-ciise.gc.ca).

The report focuses on intervention of a humanitarian or protective nature and deals with collective action to protect people from genocide and ethnic cleansing when a government is unable to do so, or when a government is the perpetrator. The report describes the emergence of a new norm of international responsibility and suggests that human protection imperatives can, in extreme cases, take precedence over the principle of non-intervention.

The report

- lays out core principles on sovereignty and non-intervention, legal foundations for action, and international responsibilities to prevent, react and rebuild;

- outlines principles for military intervention, including thresholds required to act, and precautionary principles to ensure that military intervention is justified and treated as an option of last resort; and
- emphasizes the importance of ensuring intervention is proportional to the situation, and properly authorized, resourced, and mandated.

Canada's follow-up to *The Responsibility to Protect*

For Canada, establishing the International Commission on Intervention and State Sovereignty was a first step in a long-term effort to help the international community reach consensus on its role and responsibilities regarding human protection. This includes better defined roles and more consistent responses by the United Nations and the wider international community to large-scale loss of life and large-scale ethnic cleansing.

Canada is currently promoting consideration of the principles of *The Responsibility to Protect* at the United Nations and with governments internationally, as well as with human rights and humanitarian non-governmental organizations, the international policy and think-tank community, foundations, academics, parliamentarians, and the media. Discussions are also being supported at the national and regional level to encourage the widest possible distribution and consideration of the report and the ideas it contains.

In a Jan. 23, 2004, speech at the World Economic Forum, Prime Minister Paul Martin reported Canada's desire to see a broader international consensus on intervention to stop mass atrocities:

“What is required is an open discussion about the need for intervention in situations that offend the most basic precepts of our common humanity. Even more to the point, we need clear agreement on principles to help determine when it is appropriate to use force in support of humanitarian objectives.”

HIV/AIDS

The global pandemic

Each year around World AIDS Day, UNAIDS releases new estimates on the state of the global HIV/AIDS pandemic. According to the report released on Dec. 1, 2003, an estimated 40 million people are living with HIV worldwide, including about 2.3 million children under the age of 15. An estimated five million people were newly infected and an estimated three million died as a result of AIDS in 2003. Every day about 14,000 people were newly infected, with more than 95 per cent of those living in low and middle income countries.

An estimated 26.6 million people were living with HIV in sub-Saharan Africa with 3.2 million new infections. Women are disproportionately affected in this region where almost 60 per cent of those infected are women and where women aged 15-24 are 2.5 times more likely to be infected than men of the same age.

Recent increases in cases in China, Indonesia, Russia, Vietnam, and India show how suddenly an epidemic can erupt wherever intravenous drug use occurs. It also illustrates the urgent need to increase prevention efforts before the epidemic spreads beyond high risk groups.

Canada's sixth annual report on HIV/AIDS released on World AIDS Day 2003 shows that the HIV/AIDS epidemic in Canada continues to grow in scope and complexity. At the end of 2002, 56,000 people were living with HIV infection, an increase of 12 per cent since 1999. The HIV epidemic affects many groups of Canadians, including gay men, Aboriginal people, injection drug users, people in prisons, and people from countries where HIV is endemic.

Canada's contribution to the global response

Through the Canadian International Development Agency (CIDA), Health Canada and the Department of Foreign Affairs, Canada is working with the global community to ensure that the goals set out in the UN Declaration of Commitment on HIV/AIDS are met.

Canada is also committed to implementing the World Trade Organization's decision of Aug. 30, 2003, with respect to greater access to medicines for the developing world. On Feb. 12, 2004, legislation was re-introduced to amend the Patent Act and the Food and Drug Act. These amendments will give Canadian manufacturers access to compulsory licences for patented products and allow them to provide low-cost medicines to developing countries.

Canada is currently the vice-chair of the UNAIDS Programme Coordinating Board and will take over as chair in June 2004. In 2004, Canada assumed a two-year seat on the board of the Global Fund to Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria (Canada, the United Kingdom and Switzerland comprise a constituency seat at the Global Fund).

The majority of Canada's financial contribution to the global response comes from CIDA. HIV/AIDS is one of the agency's four social development priorities. Canada is committed to increasing annual funding for HIV/AIDS programming from \$22 million in 2000-2001 to \$80 million in 2004-5, for a total five-year investment of \$270 million. In addition, Canada has committed \$100 million US (about \$130 million Cdn) to the Global Fund to Fight AIDS, TB and Malaria. As well, \$62 million from the Canada Fund for Africa goes toward developing an AIDS vaccine and supporting the work of a Canadian coalition on HIV/AIDS which focuses on the social impact of the disease. In total, CIDA's five-year cumulative investments for the period 2000-2001 to 2004-5 are projected to be almost half a billion dollars.

International Women's Day theme: Women and HIV/AIDS

March 8, 2004 is International Women's Day. Established in 1977 by the United Nations, International Women's Day provides an opportunity to reflect on the progress made in advancing women's equality, to evaluate the challenges facing women in present-day society, to consider future steps to enhance the status of women and to celebrate the gains made in these areas.

This year, the Department of Foreign Affairs in partnership with CIDA and Health Canada is commemorating International Women's Day with a focus on the UN theme of Women and HIV/AIDS.

Peacekeeping

From its first UN Emergency Force in the 1950s until the end of the Cold War in 1990, the United Nations established 15 peacekeeping missions. The idea behind these interventions was that, by separating the belligerent forces, the situation could be sufficiently stabilized to permit the negotiation and implementation of a peaceful settlement. Since UN peacekeepers were not equipped to combat armies that were determined to renew hostilities, UN peacekeeping operations depended on the consent of the warring parties.

The necessity of obtaining consent encouraged peacekeepers to abide by guiding principles of impartiality and minimal use of force. These missions, now seen as "traditional missions," consisted largely of lightly armed peacekeepers who were deployed along a buffer zone between warring factions, and who were dependent on the good will and co-operation of the factions.

Starting in 1990, the UN Security Council authorized a large number of new peacekeeping missions in several countries, including Angola, Cambodia, Somalia, and the former Yugoslavia. By mid-1994, some 80,000 UN peacekeepers were deployed on 16 missions around the world.

Second-generation peacekeeping

The guiding principles of traditional peacekeeping (maintaining the consent of parties, being impartial, and using minimum force) proved ineffective in the new operating environment of intra-state conflicts. Today's conflicts are characterized by numerous, undisciplined parties to the conflict; ineffective ceasefires; absence of law and order; collapsed infrastructure; and a battlefield with no front line. Peacekeepers found themselves dealing with much more complex environments in which the military were but one part of the solution.

In the late 1990s, UN Secretary-General Kofi Annan convened an expert panel to analyse UN peacekeeping. This led to the report of the Panel on United Nations Peace Operations (called the Brahimi Report). One of the most significant lessons learned during the mid-90s was: Security is necessary for post-conflict reconstruction, but a co-ordinated strategy engaging a broad range of civilian institutions is also required.

However, there are occasions when regional organizations or coalitions of willing parties are able to deploy and undertake missions that the United Nations has authorized but is not able or willing to undertake. The deployment of French forces to the Ivory Coast and to the European Union-led mission in the Democratic Republic of the Congo, as well as the positive United States response to the call by UN Secretary-General Kofi Annan to intervene in Liberia, reflect this trend.

One UN organization that has been created to meet these new demands is the Multinational Standby High Readiness Brigade for UN Operations (SHIRBRIG). The non-standing brigade provides the United Nations with a coherent, rapid deployment (15 to 30 days) capability for missions of up to six months. It is operationally focused on Africa.

The experiences of the United Nations, particularly in Kosovo and East Timor, have highlighted the essential role of civilians in nation building. The re-establishment of the rule of law and the transition from international intervention to local civilian authority are the key to the overall success of a peace-support operation. This focus on a country's governance infrastructure sets the conditions under which peacekeeping forces and other international staff may return to their home countries.

Canadian commitment

Currently about 3,600 Canadian troops are deployed worldwide to UN-mandated operations. This includes almost 2,000 troops with the International Security Assistance Force in Afghanistan.

Canada ranks sixth among its NATO allies in terms of current contributions to UN and NATO peace support operations (including post-conflict Iraq). In accordance with the G8 Africa Action Plan, Canada is also providing direct support to build the peacekeeping capacity of the Economic Community of West African States and the African Union.

On the civilian peacekeeping side, Canada's police engagement is also active. Of Canada's nine current police peacekeeping engagements, eight are to UN led, or UN-mandated, missions.

Mission Summary, Feb. 11, 2004

	Mission	Personnel	Timeframe	Description
Southwest Asia	1. International Security Assistance Force (ISAF) Kabul, Afghanistan (Operation Athena)	1,984 Canadian Forces (CF) personnel	Current commitment until August 2004	The objective of ISAF is to help maintain security in Kabul and the surrounding area to enable the Afghan Transitional Authority and UN agencies to function. The Government of Canada committed a battle group, a brigade headquarters and some additional elements as the Canadian Task Force ISAF under Operation Athena beginning in the summer of 2003 for a one-year period.
	2. United Nations Assistance Mission in Afghanistan (UNAMA) Kabul, Afghanistan (Operation Accius)	1 CF officer	Current commitment until May 22, 2004	Canada has deployed one officer to Kabul as a military adviser to support the civilian UNAMA.
	3. United Nations Assistance Mission in Afghanistan (UNAMA) Kabul, Afghanistan	1 retired RCMP officer	Current commitment until June 2004	A retired RCMP officer is working under contract as a police adviser to the Special Representative to the Secretary-General (SRSG).
	4. United Nations Assistance Mission in Afghanistan (UNAMA) Kabul, Afghanistan	1 Corrections officer	Current commitment until June 2004	One Correctional Service officer is serving as corrections adviser to UNAMA.
	5. United States Central Command Area of Operation, Gulf Region (Operation Altair)	231 CF personnel	CF has committed a single ship periodically for an indefinite period	Operation Altair is the continuation of the CF contribution to the U.S.-led campaign against terrorism. It consists of periodic single ship deployments with U.S. Navy Carrier Strike Groups. HMCS Toronto is currently with the George Washington Carrier Strike Group in the Gulf Region.
	6. United States Central Command Liaison Team in Tampa, Florida (Operation Foundation)	4 CF personnel	CF participation: indefinite	Canada maintains a liaison team with the U.S. Centcom Headquarters in Tampa, Florida, comprising four personnel under the command of Col T.E. Chester.
Middle East	7. United Nations Truce Supervision Organization (UNTSO) (Operation Jade)	8 CF personnel	CF participation: indefinite	UNTSO was established in June 1948 to supervise the armistice agreements between Israel, Egypt, Jordan, Lebanon, and Syria. The mission now acts as an intermediary between hostile parties and seeks to contain isolated incidents. Canadians have participated in this mission since 1954 and have provided observers on the Golan Heights, in South Lebanon, and in the Sinai.
	8. United Nations Force in Cyprus (UNFICYP) (Operation Snowgoose)	1 CF member	CF commitment of up to 2 personnel for an indefinite period	The main function of UNFICYP is to foster the peaceful conditions in which a lasting settlement can be pursued. Canada has participated in UNFICYP since 1964. Currently, there is one Canadian Forces member assigned to UNFICYP Headquarters as part of a bilateral arrangement with the United Kingdom.
	9. United Nations Disengagement Observer Force (UNDOF) (Operation Danaca)	193 CF personnel	UN mandate extended for six months until summer 2004	UNDOF was established to observe the ceasefire between Israel and Syria. Canadians have participated in UNDOF since 1974, providing second-line logistic support to the force, as well as communications detachments to UNDOF units.
	10. Multinational Force and Observers (MFO) (Operation Calumet)	30 CF personnel	CF participation: indefinite	The MFO was established to observe and report on the adherence to the 1979 Camp David Accords, a tripartite agreement between Israel, Egypt and the United States. Canada has participated in the MFO since March 1986. Canadian Forces personnel hold various staff, air traffic control and administrative support positions on the mission. Canada is currently providing the Force Commander.
	11. Police Mission to the Jordan International Police Training Centre in Amman, Jordan	20 police officers	Committed for two years from Jan. 10, 2004	The mission concentrates on police training, teaching skills, building partnerships and helping Iraq build a national civilian police force that meets international standards.

	Mission	Personnel	Timeframe	Description
	12. Senior Police Adviser to the Coalition Provisional Authority (CPA) in Baghdad, Iraq	1 RCMP officer	Committed for up to one year from December 2003	A Canadian police officer was deployed to Baghdad in December 2003 to act as a senior adviser in reforming the Iraqi police. The officer is also tasked with exploring potential opportunities and to lay the groundwork for any further Canadian engagement in security sector reform activities in Iraq.
Balkans	13. NATO Stabilization Force Bosnia (Operation Palladium)	1,192 CF personnel	CF participation: indefinite	Canada has participated in the NATO-led peacekeeping mission in Bosnia-Herzegovina since its inception under the Dayton Peace Accord of Dec. 14, 1995. The Stabilization Force maintains the security environment necessary to enable the country to rebuild after the devastation of years of conflict.
	14. European Union Police Mission (EUPM) Bosnia-Herzegovina	7 police officers	Canadian participation has been extended to January 2005	On Jan. 1, 2003, the European Union replaced United Nations Mission in Bosnia and Herzegovina and started their three-year mandate in Bosnia-Herzegovina, part of which includes the EUPM. The EUPM is a follow-on mission to the UN International Police Task Force with the purpose of supporting the Rule of Law in Bosnia-Herzegovina.
	15. United Nations Mission in Kosovo (UNMIK)	10 police officers	Contribution ceases when mandate expires on March 31 2004	UNMIK began on June 10, 1999, when the Security Council in Resolution 1244 authorized the Secretary-General to establish in the war-ravaged province of Kosovo an interim civilian administration led by the United Nations under which its people could progressively enjoy substantial autonomy. The international police mandate includes maintaining civil law and order, promoting human rights, and assuring the safe and unimpeded return of all refugees and displaced persons to their homes in Kosovo.
East Asia	16. United Nations Mission in Support of East Timor (UNMISET)	7 police officers	Contribution ceases when mandate expires in May 2004	With the downsizing of the UN Police and handover of responsibilities to the Timor Leste National Police, Canadian officers are engaged primarily in technical advisory duties.
Africa	17. United Nations Organization Mission in the Democratic Republic of the Congo (Operation Crocodile)	7 CF personnel	CF commitment of up to 10 personnel indefinitely	Operation Crocodile is mandated to help restore peace and security in the Democratic Republic of the Congo by monitoring the implementation of the Lusaka Ceasefire Agreement. Canada is contributing seven Canadian Forces officers to the mission in Kinshasa and Kisangani, including one who is serving as the Chief of Plans and Operations.
	18. International Military Training Assistance Team (Operation Sculpture)	7 CF personnel	CF commitment under review	Operation Sculpture is Canada's military contribution to this British-led international military advisory and training initiative. Canadian Forces members began serving with the team in Sierra Leone in November 2000.
	19. United Nations Mission in Sierra Leone (UNAMSIL) (Operation Reptile)	5 CF personnel	CF commitment of up to 6 personnel indefinitely	The purpose of the mission is to implement the peace agreement signed in Lamé on July 7, 1999, and to assist in the disarmament and demobilization of rebel groups. On Feb. 7, 2000, the Security Council expanded UNAMSIL's mandate with resolution 1289, incorporating provisions relating to security of various sites, support of law enforcement authorities, and the protection of civilian non-combatants.
	20. United Nations Mission in Sierra Leone (UNAMSIL)	8 police officers	CF participation is indefinite	UNAMSIL has duties relating to capacity building of the Sierra Leone Police Force through training, mentoring and advising activities.
	21. Special Court for Sierra Leone (SCSL)	4 police officers	Canadian participation: indefinite	The Special Court is tasked with investigating, and bringing to justice, those that bear the greatest responsibility for violations of international humanitarian law committed in Sierra Leone during the civil war of 1996 to 1999.
	22. United Nations Mission in West Africa (Operation Solitude)	1 CF officer	Commitment ceases April 15, 2004	The Department of Peacekeeping Operations at the United Nations requested a senior officer of the Canadian Forces to serve in West Africa as Military Adviser and Senior Military Liaison Officer in West Africa (SRSO West Africa). Colonel Daniel Redburn deployed to Dakar, Senegal, on March 22, 2003.
	23. United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR) Guinea	2 police officers	Terminates December 2004	In a response to a UNHCR request, Canada is engaged in a pilot project with UNHCR in refugee security management, liaison and capacity-building activities, directly supporting the Government of Guinea's assigned Mixed Brigade for Refugee Security.

Africa

New Partnership for Africa's Development

The New Partnership for Africa's Development (NEPAD) is a comprehensive program of action to end Africa's marginalization. It is led by Africans and endorsed in 2001 by the 53 member states of the Organization of African Unity (now the African Union). It emphasizes African leadership and ownership of the development process and calls for a new global partnership based on shared responsibility and mutual interest.

Africa Action Plan

On June 27, 2002, at the Kananaskis G8 Summit, leaders adopted the Africa Action Plan, in support of NEPAD. The plan reaffirms a partnership between the G8 and African countries. It sets out more than 100 specific commitments in key areas, including peace and security, governance, education, health, economic growth, debt reduction, agriculture, and water.

Africa remains high on the G8 agenda. At the Evian G8 Summit in 2003, leaders undertook to review progress in implementing the Africa Action Plan no later than the 2005 G8 Summit. At Evian, G8 leaders also agreed to expand the dialogue on NEPAD to include other major donors and multilateral institutions, including the United Nations. The Africa Partnership Forum, as it has been called, will provide the opportunity to broaden political and practical support for NEPAD.

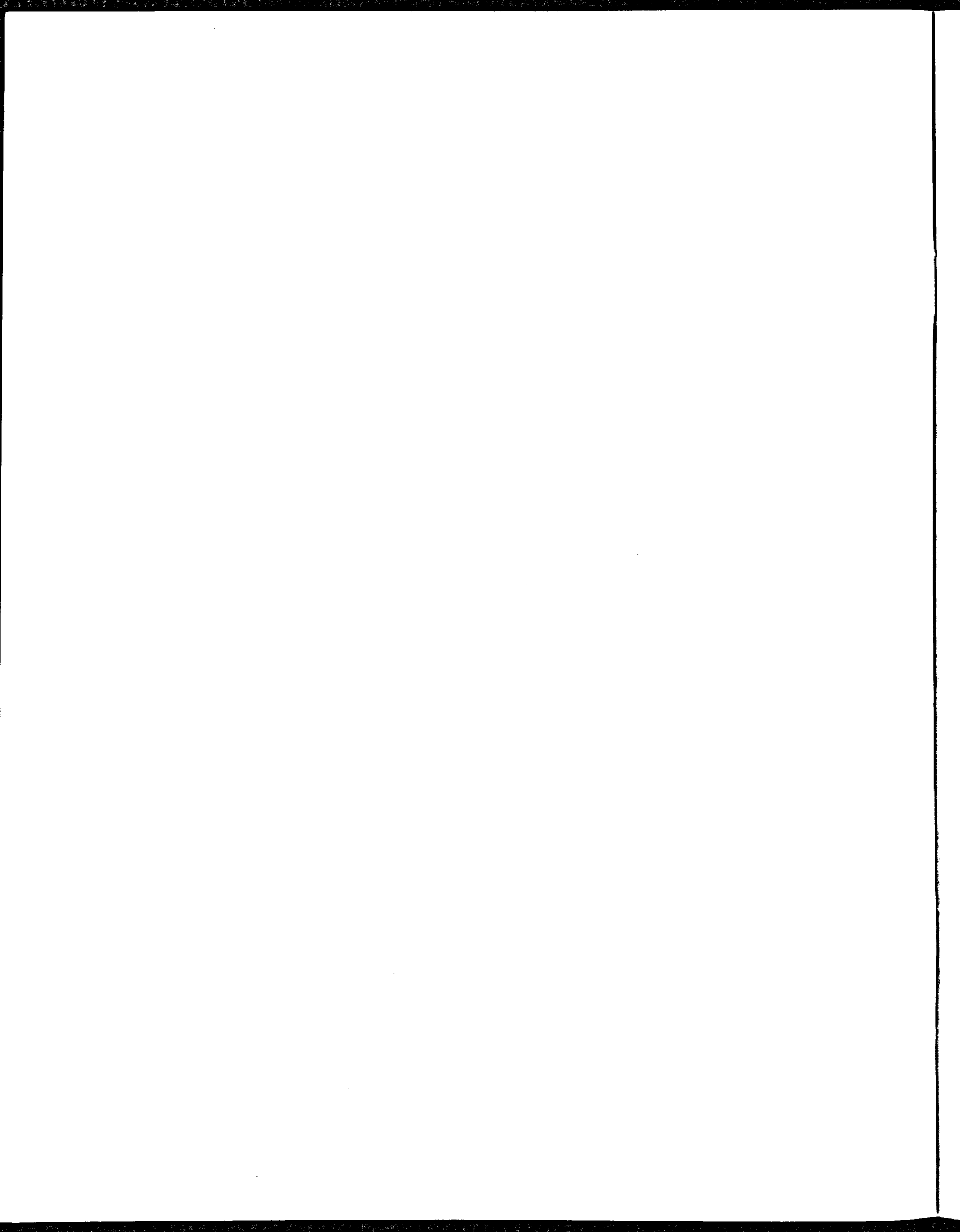
In 2002, the United Nations passed a resolution that makes NEPAD the basis for UN engagement in support of Africa. The UN Secretary-General has directed all UN agencies operating in Africa to work within the context of the NEPAD policy framework and has established the Office of the Special Advisor to Africa to co-ordinate UN support.

Peace and security issues in Africa

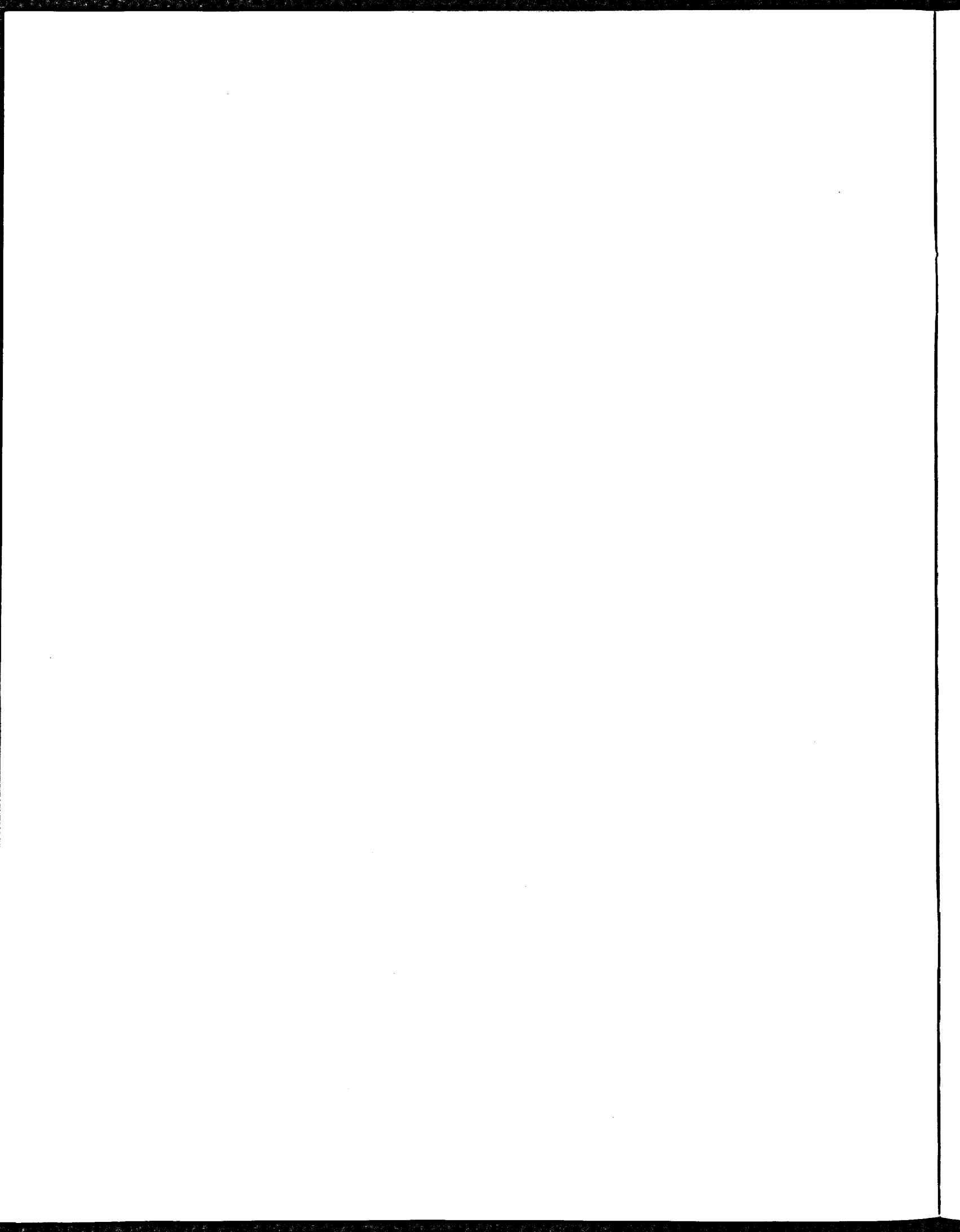
Progress has been made in addressing peace and security issues in Africa over the past five years. The number of armed conflicts has decreased significantly. Key African states are becoming more actively engaged in the maintenance of international peace and security on the continent and, with the establishment in 2003 of the African Union, institutional capacity is improving.

Canada has been active in supporting peace in Africa. As chair of the UN Security Council's Angola Sanctions Committee in 1999-2000, Canada was pivotal in ending one of Africa's longest civil wars. Canadian special envoys remain actively engaged in the peace processes in the Democratic Republic of the Congo and in Sudan.

Peace and security remains one of the main elements of Canada's support for NEPAD. Through the Canada Fund for Africa, Canada has provided \$15 million for an innovative peace and security initiative in West Africa and an additional \$4 million to support peace and security institutions, including the African Union and the new Kofi Annan International Peacekeeping Training Centre in Accra, Ghana.



Biographies



Kofi Annan

Secretary-General of the United Nations

Kofi Annan was born in Kumasi, Ghana, on April 8, 1938. He studied at the University of Science and Technology in Kumasi and in 1961 completed undergraduate work in economics at Macalester College in Minnesota.

From 1961 to 1962, Mr. Annan studied economics at the Graduate Institute of International Studies, Geneva. As a 1971-72 Sloan Fellow at the Massachusetts Institute of Technology, he received a master of science degree in management.

Mr. Annan's career-long service with the United Nations began in 1962 when he was hired for the World Health Organization in Geneva. In 1987, he was named assistant secretary-general for human resources management and security co-ordinator for the UN system. From 1990 to 1992, Mr. Annan was assistant secretary-general for program planning, budget and finance, and controller.

Mr. Annan became Secretary-General of the United Nations on Jan. 2, 1997 — the first to be elected from the ranks of UN staff. The General Assembly appointed Mr. Annan by acclamation to a second five-year term ending Dec. 31, 2006.

Mr. Annan is married to Nane Annan, a lawyer and artist. They have three children.

Adrienne Clarkson

Governor General of Canada

Adrienne Clarkson was born in Hong Kong in 1939. She came with her family to Canada in 1942 and received her early education in Ottawa. After obtaining a master's degree in English literature from the University of Toronto, she studied at the Sorbonne.

From 1965 to 1982, Mrs. Clarkson was host, writer, and producer of several programs on CBC television, including *Take Thirty*, *Adrienne at Large*, and *the Fifth Estate*. From 1982 to 1987, Mrs. Clarkson was the agent-general in Paris for the Ontario government.

After a year as president of a book publishing firm, Mrs. Clarkson returned to television as a writer and host for 11 years.

A journalist and author, Mrs. Clarkson has also written and directed films. Active in the arts, Mrs. Clarkson has been the honorary patron of several artistic and charitable organizations and is the former chair of the Board of Trustees for the Canadian Museum of Civilization.

Mrs. Clarkson was named Governor General of Canada on Oct. 7, 1999.

Mrs. Clarkson is married to essayist and novelist John Ralston Saul.

Paul Martin

Prime Minister of Canada

Born on Aug. 28, 1938, in Windsor, Ontario, Paul Martin studied law at the University of Toronto and was called to the Ontario bar in 1966.

The greater part of Mr. Martin's career was in the private sector as a business executive, first with Power Corp. of Canada, and later as chairman and chief executive officer of Canada Steamship Lines. He has also been a corporate director of several major Canadian companies.

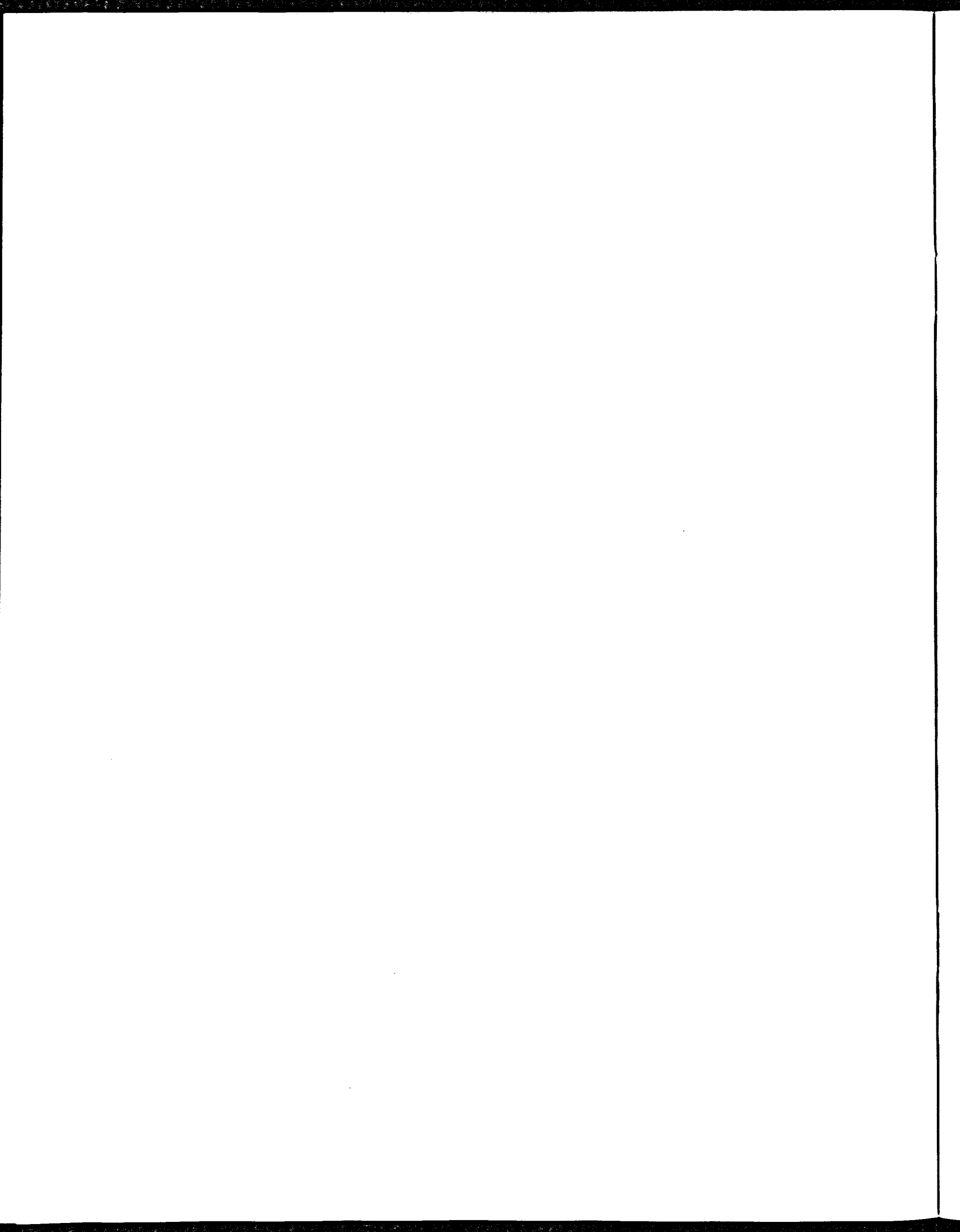
Mr. Martin was first elected to the House of Commons in 1988 as the Liberal member of Parliament for the Quebec riding of La Salle-Émard. He served as associate finance critic and environment critic from 1991 to 1993.

Mr. Martin was sworn in as Minister of Finance in 1993. He also served for two years as the Minister responsible for the Federal Office of Regional Development (Quebec).

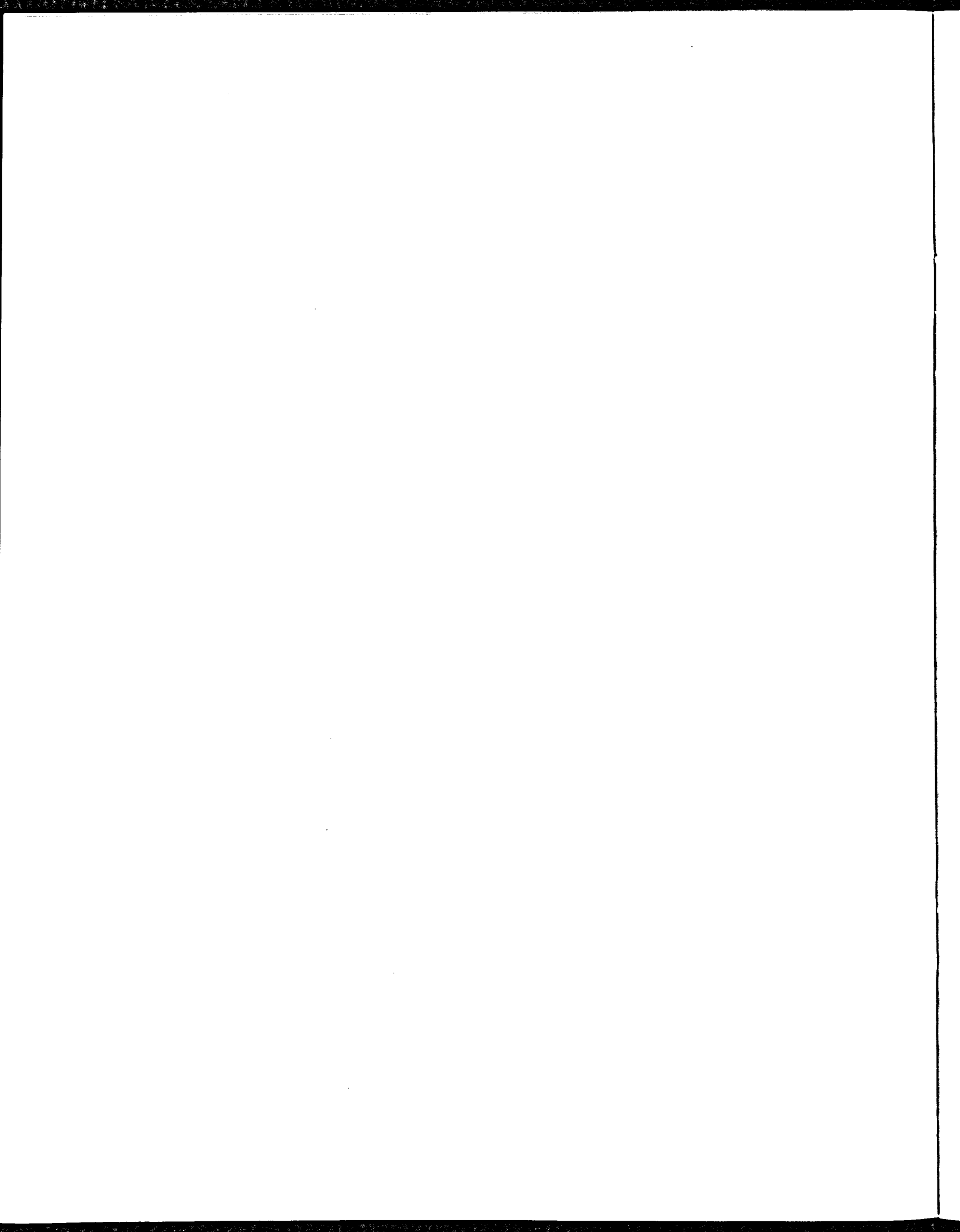
In 1999, while Finance Minister, Mr. Martin was named chair of the G20, an international group composed of G7 nations and emerging market nations. Currently he co-chairs the UN Commission on Private Sector and Development.

Mr. Martin was chosen as the new leader of the Liberal Party on Nov. 15, 2003, and became Prime Minister of Canada on Dec. 12, 2003.

Mr. Martin and his wife, Sheila, have three children.



Appendices



APPENDIX 1

The Millennium Development Goals

In September 2000, at the UN Millennium Summit, world leaders agreed to a set of time-bound, measurable goals and targets for combatting poverty, hunger, disease, illiteracy, environmental degradation and discrimination against women. Placed at the heart of the global agenda, they are now called the Millennium Development Goals.

Below are the Millennium Development Goals to be achieved by 2015.

- **Halve extreme poverty and hunger:** 1.2 billion people still live on less than \$1 a day. But 43 countries, with more than 60 per cent of the world's people, have already met or are on track to meet the goal of cutting hunger in half by 2015.
- **Achieve universal primary education:** 113 million children do not attend school, but this goal is within reach; India, for example, should have 95 per cent of its children in school by 2005.
- **Empower women and promote equality between women and men:** Two-thirds of the world's illiterates are women, and 80 per cent of its refugees are women and children. Since the 1997 Microcredit Summit, progress has been made in reaching and empowering poor women, nearly 19 million in 2000 alone.
- **Reduce under-five mortality by two-thirds:** 11 million young children die every year, but that number is down from 15 million in 1980.
- **Reduce maternal mortality by three-quarters:** In the developing world, the risk of dying in childbirth is one in 48. But virtually all countries now have safe motherhood programs and are poised for progress.
- **Reverse the spread of diseases, especially HIV/AIDS and malaria:** Killer diseases have erased a generation of development gains. Countries like Brazil, Senegal, Thailand and Uganda have shown that HIV can be stopped in its tracks.
- **Ensure environmental sustainability:** More than one billion people still lack access to safe drinking water; however, during the 1990s, nearly one billion people gained access to safe water and as many to sanitation.
- **Create a global partnership for development, with targets for aid, trade and debt relief:** Too many developing countries are spending more on debt service than on social services. New aid commitments made in the first half of 2002 alone will reach an additional \$12 billion a year by 2006.

APPENDIX 2

The UN System in Brief

The six principal organs of the United Nations are the General Assembly, Security Council, Economic and Social Council, Trusteeship Council, International Court of Justice, and the Secretariat. Below are some quick facts about the UN system.

Administration

Headquarters: New York, with key organizations and agencies in Geneva, Vienna, Nairobi, the Hague and Montreal

Members: 191 (Canada was one of the founding states)

Head: Secretary-General Kofi Annan

Secretary-General's term of office: Re-elected Jan.1, 2002, for a five-year term

General Assembly

Official languages: Arabic, Chinese, English, French, Russian and Spanish

Session: Begins each year in mid-September and continues until mid-December

Main Committees: Disarmament and International Security; Economic and Financial; Social, Humanitarian and Cultural; Special Political and Decolonization; Administrative and Budgetary; and Legal.

Security Council

Total members: 15

Permanent members: 5, China, Russia, France, the United Kingdom and the United States

Other members: 10, elected by the General Assembly for two-year terms

Canadian participation: Six terms — 1948-49, 1958-59, 1967-68, 1977-78, 1989-90, and 1999-2000

Economic and Social Council (ECOSOC)

Members: 54, elected by the General Assembly for three-year terms

Responsibilities: Specialized agencies in areas including world trade, development, health, industrialization, natural resources, human rights, population, social welfare, crime prevention and science and technology

Canadian participation: Canada is currently serving a term on ECOSOC

Commission on the
Private Sector &
Development

Photo: Pedro Correia/UNDP



HIGHLIGHTS

The Commission believes that any approach to private sector development—and the policy and action recommendations that accompany it—should be grounded in the realization that the savings, investment and innovation that lead to development are undertaken largely by private individuals, corporations and communities.

The private sector can alleviate poverty by contributing to economic growth, job creation and poor people's incomes. It can also empower poor people by providing a broad range of products and services at lower prices.

Small and medium enterprises can be engines of job creation—seedbeds for innovation and entrepreneurship. But in many poor countries, small and medium enterprises are marginal in the domestic ecosystem. Many operate outside the formal legal system, contributing to widespread informality and low productivity. They lack access to financing and long-term capital, the base that companies are built on.

The Commission believes that the primary responsibility for achieving growth and equitable development lies with developing countries. This

responsibility includes creating the conditions that make it possible to secure the needed financial resources for investment.

Those conditions—the state of governance, macroeconomic and microeconomic policies, public finances, the financial system and other basic elements of a country's economic environment—are largely determined by the actions of domestic policymakers. Their challenge is to capitalize on advances in macroeconomic stability and democracy and to launch reforms that bring about further changes in institutional frameworks to unleash and foster the private sector.

Most of the recommended actions involve more than one of the actors working together. Where governments are implementing policy change, it is often with the direct support and involvement of multilateral development institutions. Where the private sector is taking a more active stance on sustainable development, it is often with civil society raising the profile of this issue. Where governments are implementing regulatory reform, it may be in direct consultation with representatives of the private sector. The individual actions identified here should be seen in the framework of this broader cooperation—needed even more to reduce poverty.

Our interest lies in three areas:

1. **In the public sphere**, promoting the reform of laws, regulations and other barriers to growth.

2. **In the public-private sphere**, facilitating cooperation and partnerships between public and private players to enhance access to such key factors as financing, skills and basic services.
3. **In the private sphere**, encouraging the development of business models that can be scaled up and copied and that are commercially sustainable.

ACTIONS IN THE PUBLIC SPHERE: CREATE AN ENABLING ENVIRONMENT

Creating an enabling environment involves steps to reduce the share of the informal sector in an economy, through reform of the overall enabling environment for the formal economy.

For developing country governments

Reform regulations and strengthen the rule of law. Developing country governments have to make a strong and unambiguous policy commitment to sustainable private sector development—and combine that with a genuine commitment to reform the regulatory environment by eliminating artificial and policy-induced constraints to strong economic growth.

Formalize the economy.

Developing country governments need to focus on creating the conditions to reduce informality and change the composition of the private sector ecosystem over time.

Engage the private sector in the policy process. Governments need to create a real partnership

with representatives of the domestic private sector to implement changes and ensure that the voice of the private sector includes small and medium enterprises and microenterprises.

For developed country governments

Foster a conducive international macroeconomic environment and trade regime. Increasing the flow of development aid and reforming the global trading system to provide fair economic opportunities to producers from developing countries are essential for promoting rapid growth in domestic private investment.

Redirect the operational strategies of multilateral and bilateral development institutions and agencies. In encouraging sustainable private sector development developed countries need to ensure that the collective actions of these agencies are better coordinated—to improve their efficiency and to reduce the pressures on the administrative capacity of developing country governments.

Untie aid. Changes in the administrative rules controlling tied funds would permit more effective use and delivery of technical assistance to stimulate private sector development.

For multilateral development institutions

Apply the Monterrey recommendation of specialization and partnership to private sector development activities. The extent of overlapping activities is counterproductive and needs to be urgently addressed.

Address informality in developing countries. Some pioneering work is underway to map the structure of the informal sector, and a global

effort to expand the coverage of this work is likely to yield significant benefits.

ACTIONS IN THE PUBLIC-PRIVATE SPHERE: PARTNER AND INNOVATE

The Commission believes that all stakeholders need to make concerted efforts in finance, skills and public-private partnerships for the delivery of basic services.

Facilitate access to broader financing options. We envision continuing development of domestic financial markets coupled with skill-building for regulators and private financial institutions.

Assist skill and knowledge development. Skill-building activities could range from programs for top public and private leadership to training microentrepreneurs to joint efforts with public authorities and unions to improve workforce skills.

Make possible sustainable delivery of basic services, particularly energy and water. The Commission sees the need to develop innovative models for partnerships of governmental service providers, multinational companies and local companies.

ACTIONS IN THE PRIVATE SPHERE: MOBILIZE CAPABILITIES AND RESOURCES

The Commission believes that the private sector, particularly large local companies and multinational corporations, must realize that it can contribute to accelerated economic development and to poverty alleviation.

For the private sector Channel private initiative into development efforts. We believe that the private sector has tremendous potential to contribute to development through its knowledge, expertise, resources and relationships.

Develop linkages with multinational and large domestic companies to nurture smaller companies. Linkages between different types of firms in developing countries provide an effective channel for local companies to gain access to markets, financing, skills and know-how.

Pursue business opportunities in bottom-of-pyramid markets. Recognizing the needs of bottom-of-the-pyramid markets (the 4 billion people who are earning less than \$1,500 a year) and creating innovative solutions to meet these needs are other vital actions required from the private sector, both domestic and international.

Set standards. The private sector needs to make a genuine commitment to sustainable development—with a sharp focus on corporate governance and transparency.

For civil society and labour organizations

The Commission believes that civil society and labour organizations have to continue as critical observers of the development agenda—and as facilitators and supporters of innovative approaches for meeting the Millennium Development Goals and improving the quality of life for poor people.

Increase accountability in the system. This is a core part of the work of civil society organizations, as is their leadership in pushing forward the concept of sustainable development. This work should be strengthened.

Develop new partnerships and relationships to achieve common objectives. Civil society organizations are closest to the base of the pyramid. They also are often proxies for experimenting with new technologies for solving problems.

LOOKING FORWARD

To promote progress, the Commission recommends that the United Nations sponsor the tracking of private sector development. An annual progress report would maintain the prominence of the Commission's overall recommendations and ensure the commitment to addressing the many issues identified here.

The Commission is assembling a first set of actionable initiatives to facilitate transformations in individual countries and to provide the tools for governments and the private sector to supplement available resources and begin rapidly implementing a programme of change. These first actions are intended to stimulate a collaborative response from potential partners who read this report. Our message to all of you is: join us.

Notes